Rapport final

ESPACES PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ

Dans le cadre de la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMADR)

Présenté à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Mars 2023

VIVRE EN VILLE
la voie des collectivités viables

MISSION

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

Polyvalente, rigoureuse et engagée, l'équipe de Vivre en Ville déploie un éventail de compétences en urbanisme, mobilité, verdissement, design urbain, politiques publiques, efficacité énergétique, etc. Cette expertise diversifiée fait de l'organisation un acteur reconnu, tant pour ses activités de recherche, de formation et de sensibilisation que pour son implication dans le débat public et pour ses services de conseil et d'accompagnement.

CRÉDITS

SUPERVISION

Vincent Galarneau, M. Anthr., Directeur - Systèmes alimentaires
David Paradis, Urb. OUQ, Directeur - Recherche, formation et accompagnement

RECHERCHE ET RÉDACTION

Laurence Bastien, Dt.P. M.Sc., Conseillère - Systèmes alimentaires de proximité
Joëlle Naud, Urb. OUQ, Conseillère - Design urbain et urbanisme
Marianne Turcotte-Plamondon, M.Sc. Géogr., Conseillère - Vieillissement actif et populations vulnérables

Table des matières

DESCRIPTION DU MANDAT....4

ACTIVITÉS DU MANDAT....6

Activités 1 et 2 - Notions et concepts importants....6
L'aménagement du territoire et la sécurité alimentaire....6
Définitions....7
Adaptation des concepts importants aux réalités de la CMQuébec....12

Activités 3 et 4 - Démarche proposée et mesures d'aménagement....14
Démarche proposée....15
Étape 1 - Faire le portrait du territoire....15
VOLET INTERFACES AGRI-URBAINES....15
VOLET PÔLES AGROALIMENTAIRES....20
Étape 2 - Poser un diagnostic....28
Étape 3 - Développer une vision....32
Étape 4 - Déterminer les objectifs et les actions prioritaires pour les atteindre....33

RECOMMANDATIONS....38

BIBLIOGRAPHIE....41

ANNEXES....43
Annexe 1. Espaces propices....43
Annexe 2. Ensembles....56
Annexe 3. Transitions....65
Annexe 4. Pôles....68

Description du mandat

CONTEXTE

Dans le cadre de la révision de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMADR), la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) désire soutenir un système alimentaire durable qui priorise la santé, la sécurité alimentaire, l'économie, la culture et l'environnement.

OBJETS DU MANDAT

Pour y arriver, la CMQuébec souhaite valider et préciser différents concepts relatifs à l'agriculture et l'agroalimentaire, et ce, en regard avec l'aménagement du territoire. De manière plus spécifique, elle fait appel à Vivre en Ville pour :

- prendre connaissance, préciser, adapter au contexte de la CMQuébec, compléter au besoin puis valider la définition, la pertinence et la portée (dimensions couvertes) des notions et des concepts méritant d'être évoqués au sein de la terminologie du 2e projet de PMADR en ce qui a trait à l'agriculture et à l'agroalimentaire;
- participer à la bonne interprétation des notions et des concepts lors de leur intégration dans le propos (p. ex. mesures énoncées) et l'illustration (p. ex. cartographie de la mosaïque actuelle et schématisation des concepts à des fins de vulgarisation) du 2e projet de PMADR;
- contribuer, via le développement d'une méthodologie, à l'identification, la sélection, la localisation et la hiérarchisation des espaces propices au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire de la CMQuébec;
- contribuer à l'identification de mesures d'aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine pouvant améliorer la disponibilité et l'accès à une saine alimentation, puis de cibles mesurables (et donc associées à des indicateurs) pour celles-ci qui seront adaptées au territoire de la CMQuébec (et donc possibles selon les dispositions légales québécoises).

FORMULE DU MANDAT

À cette occasion, la CMQuébec a confié à Vivre en Ville un mandat visant à contribuer – dans le cadre d'une collaboration active avec ses professionnels de la géomatique, du développement social, de l'environnement et de l'aménagement du territoire – à la bonification du 2e projet de PMADR de deux manières complémentaires :

- une banque de 250 heures disponibles pour des échanges entre les professionnels (rencontre de travail, échanges téléphoniques, etc.);
- la production et la remise d'un rapport faisant état des recommandations applicables en regard avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et les compétences de la CMQuébec.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Dix rencontres de travail et suivis téléphoniques entre l'équipe de la CMQuébec et celle de Vivre en Ville ont eu lieu à l'automne 2022 et au début de l'hiver 2023 :

- 6 octobre 2022 : rencontre de démarrage et clarification du mandat
- 13 octobre 2022 : présentation du projet de PMAD et analyse cartographique
- 27 octobre 2022 : définitions préliminaires, suivi des données géomatique et préparation de la rencontre avec l'INSPQ
- 1er novembre 2022 : méthodologie d'identification des déserts et des marais alimentaires avec l'INSPQ
- 3 novembre 2022 : inventaire des espaces vacants
- 10 novembre 2022 : suite des définitions et typologie des espaces propices
- 28 novembre 2022 : suivi téléphonique et ajustement du mandat au niveau des pôles
- 8 décembre 2022 : typologie des interfaces et démarche proposée
- 15 décembre 2022 : suivi téléphonique et ajustement du mandat concernant les pôles et la sécurité alimentaire
- 12 janvier 2023 : suivi téléphonique et précisions concernant la remise du rapport
- 20 février 2023 : rencontre de travail *ad hoc* avec les composantes de la CMQuébec

Ce rapport fait état des réflexions et des propositions de Vivre en Ville regard des objets du mandat. Compte-tenu de la nature exploratoire du mandat, des changements survenus en cours de route et du caractère innovant des propositions, les résultats doivent être interprétés avec prudence et faire l'objet de discussions et de validations supplémentaires avant d'être intégrés aux documents officiels de planification du territoire.

Activités du mandat

Activités 1 et 2 - Notions et concepts importants

La première activité du mandat a consisté à prendre connaissance, préciser, adapter au contexte de la CMQuébec, compléter au besoin puis valider la définition, la pertinence et la portée (dimensions couvertes) des notions et des concepts méritant :

- d'être évoqués au sein de la terminologie du 2e projet de PMADR en ce qui a trait à l'agriculture et à l'agroalimentaire, aux systèmes alimentaires durables, à la sécurité ou l'insécurité alimentaire, à l'autonomie alimentaire, aux saines habitudes de vie, à la saine alimentation et la santé, etc.
- d'être intégrés, au sein du 2e projet de PMADR, dans la typologie d'espaces propices au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire de la CMQuébec.

Dans un deuxième temps, l'activité 2 a consisté à participer à la bonne interprétation des notions et des concepts lors de leur intégration dans le propos et l'illustration du 2e projet de PMADR.

L'aménagement du territoire et la sécurité alimentaire

L'aménagement du territoire est une approche essentielle et capable de contribuer au développement des systèmes alimentaires durables au sein des collectivités. Certaines des dimensions de l'accès à une saine alimentation sont étroitement reliées à cette sphère d'action : la disponibilité d'aliments nutritifs, frais, salubres et abordables, l'accessibilité géographique et physique, l'accessibilité économique et la durabilité des pratiques agroalimentaires. La disponibilité et l'accès physique et géographique aux aliments de qualité sont influencés par la répartition des lieux d'approvisionnement alimentaire et des activités agroalimentaires sur le territoire.

Ces paramètres ont un impact sur la sécurité alimentaire et la santé d'une population. En 2013, 2,7% de la population de la Capitale-Nationale et 5,6% de la population de Chaudière-Appalaches vivaient dans un désert alimentaire (INSPQ, 2013). Il est démontré que l'accès à des commerces alimentaires qui offrent une variété d'aliments peut avoir un effet positif sur la qualité de l'alimentation et la consommation de fruits et légumes (INSPQ, 2013 et 2019). À l'inverse, les inégalités sociales de santé peuvent être amplifiées par un accès restreint à des commerces alimentaires (Beaulac et collab., 2009). Toutefois, le fait de garantir un accès à des formes alternatives de production et de distribution d'aliments sains, tel que des aménagements comestibles, des jardins communautaires, des marchés publics, des comptoirs alimentaires, des kiosques de fruits et légumes, l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) et à des commerces alimentaires à proximité peut promouvoir de saines habitudes alimentaires et renforcer les systèmes alimentaires durables et de proximité (Vivre en Ville, 2014).

La répartition et la localisation des activités agroalimentaires qui ne visent pas directement la vente directe au consommateur sont, quant à elle, pensées dans une logique différente. Par exemple, les usines de transformation des aliments et les centres de distribution alimentaire sont des infrastructures importantes pour assurer la sécurité alimentaire de la population, et peuvent potentiellement s'inscrire dans une logique de système alimentaire de proximité. Toutefois, pour assurer un flux efficace des

approvisionnements, celles-ci seront plutôt localisées en fonction de leur accessibilité via le réseau routier supérieur (Vivre en Ville, 2014 et 2022).

De plus, lorsqu'on s'intéresse à l'accessibilité des infrastructures alimentaires, il importe de considérer les modes de transport disponibles pour s'y rendre. Par exemple, la marche, le vélo et le transport en commun réduisent l'émission de gaz à effet de serre et sont souvent les seuls moyens de transport pour les populations défavorisées sur le plan socioéconomique (Larsen et Gillimand, 2008). Ainsi, pour considérer l'accessibilité géographique aux aliments, la distance réelle à parcourir pour se rendre aux lieux d'approvisionnement via les trajets accessibles doit être prise en compte.

L'identification, la sélection, la localisation et la hiérarchisation des espaces propices au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire de la CMQuébec ont le potentiel de contribuer à au moins trois objectifs importants en aménagement du territoire, soit 1) accroître la vitalité des collectivités, et en particulier des centralités existantes, 2) renforcer les caractéristiques fondamentalement urbaines dans les périmètres d'urbanisation (PU) pour accroître l'accessibilité aux aliments au plus grand nombre de personnes possible et 3) maîtriser l'urbanisation pour protéger le territoire agricole et ses activités dans la zone agricole permanente[1] (ZAP) tout en assurant une cohabitation harmonieuse. Ces trois objectifs seront repris dans la dernière section de ce rapport traitant des mesures d'aménagement.

Définitions

Le choix des termes pertinents à définir a été fait sur la base d'un travail collaboratif entre Vivre en Ville et la CMQuébec. Les définitions reconnues par les acteurs internationaux et nationaux ou généralement utilisées dans les publications scientifiques ont été retenues. De plus, les définitions proposées par Vivre en Ville en lien avec l'accès à une saine alimentation sont intégrées pour appuyer les propos mis de l'avant dans l'objet de ce mandat. Dans certains cas, les définitions proposées ont été conçues sur mesure afin d'être adaptées au contexte du mandat et celles-ci sont repérables par la mention «Vivre en Ville, 2023».

Accessibilité géographique à une alimentation de qualité

Accessibilité géographique à une alimentation de qualité

L'accessibilité géographique réfère à la possibilité de se procurer des aliments nutritifs et de l'eau à proximité de son milieu de vie. L'accessibilité géographique est évaluée par la relation spatiale entre la localisation des lieux d'approvisionnement alimentaire et celle des lieux de résidence des consommateurs. Cette relation est souvent exprimée par une mesure de distance entre le lieu de domicile et le lieu d'approvisionnement.

Vivre en Ville, 2022

[1] À noter que dans le premier projet de PMADR révisé, il est question de "zone agricole provinciale". Toutefois, le MAMH utilise la notion de "zone agricole permanente" et c'est aussi le cas sur le site web de la CMQ. Par contre, la LPTAA utilise le terme "zone agricole" sans qualificatif supplémentaire.

Accessibilité physique à une alimentation de qualité

Accessibilité physique à une alimentation de qualité

L'accessibilité physique réfère à la possibilité de se déplacer pour accéder aux lieux d'approvisionnement alimentaire et de les utiliser, au moment opportun, quelle que soit sa condition physique. La présence de barrières physiques (dénivelés importants, bretelles autoroutières, voies ferrées, bancs de neige, enclaves résidentielles, etc.) peut limiter l'accessibilité, en plus de la distance.

Adapté de Vivre en Ville, 2022

Centralité

Centralité

Concentration d'activités (économiques, politiques, culturelles, etc.) qui dispose de caractéristiques physiques (densité, accessibilité, etc.) qui contribuent ensemble :

- d'une part, à structurer la transformation du territoire en :
- ayant un effet d'attraction ou de diffusion sur le territoire (p. ex. urbanisation des abords ou densification des tissus urbains existants) ;
- exerçant un effet d'entraînement sur l'implantation d'autres activités (diversification) ;
- repoussant certaines activités en raison de leur caractère non structurant, notamment en raison des grandes superficies nécessaires à leur fonctionnement (p. ex. les industries, les concessionnaires et les ateliers automobiles, les mégacentres commerciaux, etc.).
- d'autre part, à réduire les distances moyennes parcourues à destination de leurs activités en provenance du territoire.

Vivre en Ville, 2020 adapté de Vivre en Ville, 2013

Désert alimentaire

Désert alimentaire

Un désert alimentaire est un secteur qui procure un faible accès à des commerces pouvant favoriser une saine alimentation et qui est défavorisé sur le plan socioéconomique.

INSPQ, 2013

Les distances minimales pour caractériser un « faible accès à des commerces alimentaires » sont d'un kilomètre en milieu urbain et de 16 kilomètres en milieu rural entre la résidence et le lieu d'approvisionnement alimentaire.

Disponibilité des aliments de qualité

Disponibilité des aliments de qualité

Réfère à la disponibilité relative d'aliments nutritifs, frais, salubres, abordables, qui respectent les valeurs des mangeurs, sécuritaires, culturellement acceptables, en quantité et variété suffisantes par l'offre alimentaire globale (production, mise en marché, pêche, chasse, cueillette, récupération), permettant de répondre aux besoins alimentaires des individus et des communautés sur un territoire.

Vivre en Ville, 2022

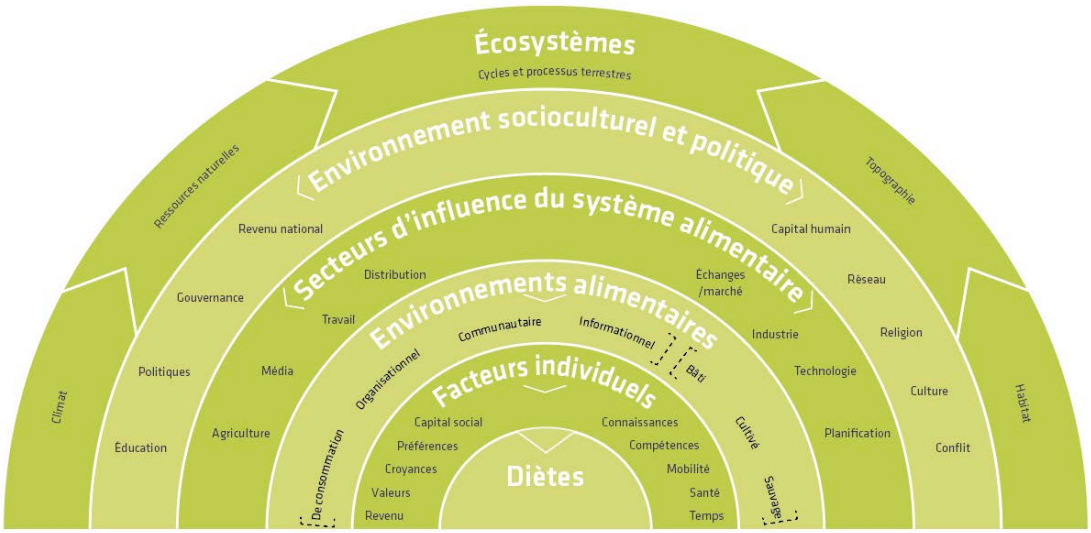
Environnement alimentaire

Environnement alimentaire

L'environnement alimentaire constitue l'interface entre le consommateur et le système alimentaire. Il comprend l'ensemble des conditions au sein desquelles les mangeurs prennent des décisions pour s'alimenter et selon lesquelles des interventions peuvent être mises en œuvre, que ce soit en milieu bâti, cultivé ou sauvage. Il est également influencé par des facteurs plus distants du mangeur provenant de l'environnement biophysique, socioculturel, politique et économique. En termes méthodologiques, l'environnement alimentaire est souvent décliné en quatre catégories permettant de le mesurer : communautaire, organisationnel, de consommation et informationnel.

Vivre en Ville, 2022, d'après Glanz et collab., 2005; Québec. MSSS, 2012 et 2017; Downs et collab., 2020

Figure 1. L'environnement alimentaire



Source : Vivre en Ville, d'après Downs et collab., 2020

Espace approprié disponible

Espace approprié disponible

Un espace approprié disponible est caractérisé par « une superficie vacante où le type d'utilisation recherchée est permis par le règlement de zonage de la municipalité et, le cas échéant, par les mesures de contrôle intérimaire. »

LégisQuébec, 2022

Espace propice

Le présent mandat vise à repérer les espaces propices au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire de la CMQuébec. Les mesures d'aménagement du territoire proposées dans le cadre du mandat et les deux principaux volets abordés (interface agri-urbaines ou pôles agroalimentaires) considèrent ces espaces propices, tout en tenant compte des leviers

et des dispositions légales québécoises. Les espaces propices peuvent comprendre les espaces appropriés disponibles, tels que définis dans la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, qui sont des espaces où le zonage autorise l'utilisation souhaitée.

Espace propice

Un espace propice est favorable au soutien et au renforcement de la vitalité des secteurs agricole et agroalimentaire et est indépendant des usages autorisés par la réglementation. Il favorise le développement d'un système alimentaire durable et permet notamment de réduire les enjeux d'accès à l'alimentation.

Vivre en Ville, 2023

Interface agri-urbaine

Dans le cadre du présent mandat, une interface comporte un potentiel agroalimentaire. Les éléments qui composent l'interface et la manière dont celle-ci s'intègre à son milieu dictent le potentiel d'intervention. La composition et l'intégration dans le milieu peuvent être adaptées à des activités agroalimentaires dans l'objectif de créer, par exemple, une zone de cohabitation, d'accessibilité ou de vitalité à l'égard des activités dans la ZAP et le PU.

Interface agri-urbaine

Une interface est un espace à l'intérieur du périmètre d'urbanisation (PU) dont au moins une face est adjacente à la zone agricole provinciale (ZAP). Elle est composée d'un ensemble et d'une transition et l'interaction entre ceux-ci permet de caractériser la relation entre le PU et la ZAP.

Vivre en Ville, 2023

Marais alimentaire

Marais alimentaire

Les marais alimentaires sont caractérisés par des environnements alimentaires où l'accès à des aliments de faible qualité nutritive et de haute densité énergétique est tellement proéminent qu'il « noie » l'accès à des aliments sains de haute qualité nutritive.

Robitaille et Paquette, 2021

Pôle agroalimentaire

Pôle agroalimentaire

Un pôle agroalimentaire est un centre d'activités agroalimentaires qui génère des déplacements importants et qui exerce un effet d'entraînement sur l'implantation d'autres activités connexes.

Vivre en Ville, 2023, d'après Vivre en Ville, 2020, et Merlin et Choay (1988).

Pôle logistique agroalimentaire

Il existe plusieurs types de pôles agroalimentaires. La notion de pôle logistique agroalimentaire (*food hubs* en anglais) est plus fréquemment utilisée et définie par diverses organisations.

Pôle logistique alimentaire

Un pôle logistique alimentaire est une infrastructure physique et sociale qui assure la coordination de la chaîne d'approvisionnement des aliments issus de la production locale et régionale.

Vivre en Ville, 2022 d'après Vivre en Ville, 2014; Collectif Récolte, s.d., et CQCM, s.d.

Sécurité alimentaire

Sécurité alimentaire

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »

Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation des aliments, ainsi que la stabilité dans le temps de ces trois dimensions.

Sommet mondial de l'alimentation, 1996

Système alimentaire

Système alimentaire

Un système alimentaire constitue un ensemble d'éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et d'activités reliés à la production, transformation, distribution, préparation et consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnemental.

GrEHN-SAN, 2018

Système alimentaire durable

Système alimentaire durable

Un système alimentaire durable peut être défini comme un réseau de collaboration territorial qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité, sans compromettre celle des générations futures. Il comprend les acteurs, les activités et les infrastructures soutenant la sécurité alimentaire d'une population et repose sur une gouvernance alimentaire territoriale inclusive.

Vivre en Ville, 2014

Adaptation des concepts importants aux réalités de la CMQuébec

Déserts alimentaires

La définition de désert alimentaire proposée par l'INSPQ (2013) et largement utilisée tient compte de distances fixes pour qualifier un faible accès à des commerces alimentaires. Il s'agit d'un kilomètre en milieu urbain et de 16 kilomètres en milieu rural. Par contre, le territoire de la CMQuébec est notamment caractérisé par de nombreux secteurs périurbains. Dans ce contexte, il a été évoqué que la méthodologie de caractérisation des déserts alimentaires pourrait être adaptée à la réalité du territoire. Une rencontre a eu lieu avec un chercheur de l'INSPQ ayant participé au développement de la méthodologie de caractérisation des déserts alimentaires au Québec. L'INSPQ s'est montrée ouverte à adapter la méthodologie à certains contextes particuliers, tel que cela a été réalisé dans d'autres régions du Québec, à condition d'être transparent dans les seuils des paramètres utilisés. Dans le cadre de ce mandat, la définition de désert alimentaire et les distances de référence sont utilisées sans modification puisque l'exercice d'adaptation n'est pas terminé. Toutefois, voici quelques exemples de critères possibles pour proposer l'adaptation de la méthodologie à la réalité de la CMQuébec:

- En fonction de l'accessibilité réelle des infrastructures alimentaires par les modes de transports actifs et collectifs disponibles :
    - distance ou temps de marche (entre 400 à 1000 mètres ou 5 à 12 minutes de marche);
    - distance ou temps de vélo (entre 1,25 à 3 kilomètres ou 5 à 12 minutes de vélo);
    - distance ou temps de transport en commun (280 mètres d'un réseau structurant ou en un trajet de 10 minutes sans correspondance);
    - prise en compte des barrières physiques.

- En fonction de différents types de lieux d'approvisionnement alimentaire et de leur période d'activités (quotidienne, hebdomadaire, estivale, etc.)[2] :
    - épicerie ;
    - supermarché ;
    - commerces alimentaires spécialisés (fruiterie, boucherie, boulangerie, poissonnerie) ;
    - dépanneurs ;
    - marché public ou marché ambulant ;
    - restaurant ;
    - cafétéria (dans une école ou un hôpital) ;
    - kiosque de vente à la ferme ;
    - point de chute de panier de légumes ;
    - jardin communautaire ou collectif ;
    - comptoir de dépannage alimentaire ;
    - frigo-partage ;
    - etc.

- En fonction de certains facteurs de vulnérabilité :

[2] Les trois premiers types de commerces de cette liste sont déjà inclus dans la méthodologie.

- mobilité réduite des citoyens ;
- niveau d'éducation et de littératie (défavorisation sociale).

- En fonction de critères de la qualité de l'offre alimentaire (également pertinent pour la méthodologie d'identification des marais alimentaires)[3] :
  - fraîcheur de dix aliments traceurs représentatifs d'une saine alimentation (pomme, orange, carotte, tomate, pain de blé entier, pâtes alimentaires, cheddar, lait, œufs, bœuf haché) ;
  - prix des dix aliments traceurs ;
  - diversité des aliments offerts ;
  - abondance des fruits et légumes par rapport à l'abondance des croustilles et boissons gazeuses.

À noter qu'un critère principal pour l'inclusion des différents types de lieux d'approvisionnement alimentaire dans la méthodologie est la disponibilité et la qualité des bases de données correspondantes. Il est possible d'obtenir certaines informations auprès du MAPAQ, du MAMH, des municipalités et des MRC, notamment. Une mise à jour doit aussi être effectuée à une certaine fréquence en fonction de la fermeture définitive de certains commerces ou des nouvelles implantations. L'inclusion de paramètres de vulnérabilités doit également être en phase avec les données disponibles. Les Directions régionales de santé publique et les tables régionales en sécurité alimentaire et en promotion des saines habitudes de vie surveillent également les données sur les déserts alimentaires pour améliorer l'accès aux aliments à tous les citoyens et réduire les inégalités de santé. Ils sont des alliés de choix dans la sélection de données disponibles et de variables à observer pour bonifier ces méthodologies afin d'agir concrètement sur les problématiques de sécurité alimentaire.

Marais alimentaires

Pour aller plus loin dans l'accès à une alimentation de qualité, on peut s'intéresser non seulement à l'accessibilité aux commerces alimentaires, mais aussi à la qualité des aliments offerts à l'intérieur de ceux-ci. Ainsi, d'autres critères peuvent être pris en compte pour limiter les inégalités d'accès aux aliments sains pour certaines populations sur le territoire. En effet, il a été démontré que l'accès aux commerces alimentaires offrant des aliments de qualité est plus difficile dans les quartiers défavorisés sur les plans socioéconomiques (Robitaille et Paquette, 2020). Une méthodologie permettant de caractériser les marais alimentaires a été expérimentée pour la première fois au Québec. Celle-ci mesure le ratio entre le nombre de restaurants-minute et de dépanneurs, jugés comme une offre en aliments de faible qualité et à densité énergétique élevée, par rapport au nombre d'épiceries, de supermarchés et de commerces de fruits et légumes, qualifiés comme offrant des aliments de qualité. Les distances d'accès sont les mêmes que dans la méthodologie des déserts alimentaires (un kilomètre en milieu urbain et 16 km en milieu rural). Les marais alimentaires sont définis par un secteur présentant un indice de l'environnement alimentaire au détail de minimum 5 (Robitaille et Paquette, 2020).

[3] Cette méthodologie a été expérimentée au sein d'une recherche partenariale entre l'Université Laval et la Direction de santé publique de Chaudières-Appalaches (CDP-CA) dans quatre MRC voisines de cette région, sélectionnées en fonction de leur caractère rural et la présence de communautés en situation de défavorisation (Lebel, A et collab., 2015).

Indice de l'environnement alimentaire au détail =
(nombre de dépanneurs et restaurants-minute) / (nombre d'épiceries, de supermarchés et de commerces de fruits et légumes)

Activités 3 et 4 - Démarche proposée et mesures d'aménagement

L'activité 3 de ce mandat a consisté à développer une méthodologie permettant l'identification, la sélection, la localisation et la hiérarchisation des espaces propices au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire de la CMQuébec. Afin de favoriser la sécurité alimentaire, le développement de systèmes alimentaires durables et la saine alimentation d'un point de vue de l'aménagement du territoire, les activités du mandat se sont concentrées sur deux notions principales, soit **les interfaces agri-urbaines et les pôles agroalimentaires**.

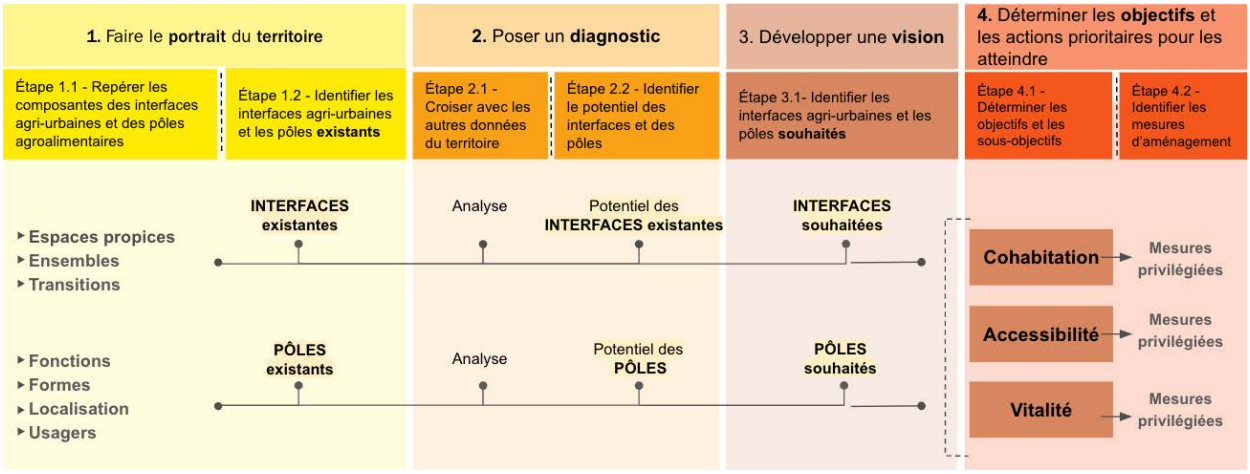
À l'issue du travail effectué pour catégoriser les types d'interfaces agri-urbaines et de pôles agroalimentaires, Vivre en Ville propose **une démarche en quatre étapes** ayant pour but d'outiller la CMQuébec dans la réalisation du portrait du territoire jusqu'à l'identification de mesures d'aménagement favorisant l'accessibilité à une saine alimentation, la vitalité des milieux de vie et la cohabitation des usages urbains et agricoles. Les grandes étapes de la démarche sont communes aux interfaces agri-urbaines et aux pôles agroalimentaires. Cependant, des nuances sont à prendre en compte pour chacun des deux volets: alors que l'identification des interfaces relève avant tout d'une analyse spatiale et urbanistique aux limites de la zone agricole et du périmètre d'urbanisation métropolitain, l'identification des pôles repose davantage sur le repérage des pôles présents sur le territoire à partir des initiatives connues par l'équipe, des études récentes sur le sujet et des définitions existantes.

Il est à noter que cette démarche est itérative, mais que les étapes proposées constituent une séquence logique. La démarche de planification ici proposée a nécessité que des choix soient faits en fonction de la compréhension du mandat ainsi que des besoins et priorités formulés par la CMQuébec au fil des rencontres. Ainsi, **cette démarche peut être testée à plusieurs reprises et modifiée selon les besoins et les capacités d'action des différents acteurs concernés**. Le schéma de la démarche présenté ci-dessous permet de comprendre les grandes étapes, mais demeure insuffisant pour saisir comment mener chacune d'elle et les fins auxquelles elles servent. Une lecture complète des pages suivantes est nécessaire pour comprendre en détail la démarche.

La méthodologie ayant permis de mener à la démarche est détaillée en annexe du présent rapport.

Démarche proposée

Figure 2. Démarche proposée pour déterminer les mesures d'aménagement des interfaces et des pôles agroalimentaires



Étape 1 - Faire le portrait du territoire

Dresser le portrait du territoire est essentiel pour faire les choix les plus appropriés quant aux actions à poser. Dans un premier temps, l'identification des interfaces agri-urbaines se fait en qualifiant les espaces propices, les ensembles et les transitions (voir **Figure 6.** Composition d'une interface agri-urbaine). Ces étapes sont à effectuer à l'aide d'un système d'information géographique (SIG) contenant des images satellites ainsi que des couches d'informations sur les limites de la CMQuébec, du PU et de la ZAP. Dans un deuxième temps, l'observation des centres d'activités agroalimentaires sur le territoire permet de dresser les principales caractéristiques des pôles agroalimentaires.

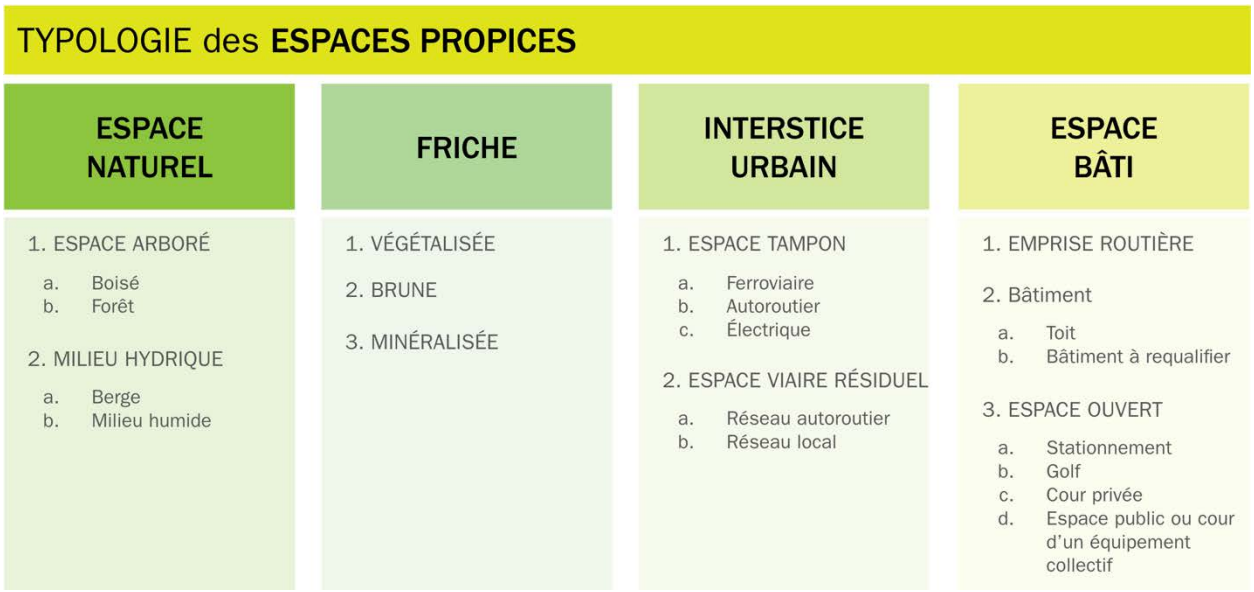
VOLET INTERFACES AGRI-URBAINES

1.1 Repérer les composantes des interfaces agri-urbaines

1.1.1 Repérer les espaces propices

Préalable à la délimitation des ensembles, le repérage des espaces propices est la première étape du processus d'identification des interfaces. Les espaces propices sont définis comme des espaces favorables au soutien et au renforcement des secteurs agricole et agroalimentaire, par exemple pour le développement de l'agriculture urbaine. La typologie des espaces propices est composée de quatre catégories: les espaces naturels, les friches, les interstices urbains et les espaces bâtis (voir **Annexe 1** pour la définition des types). Ces catégories s'inscrivent dans un spectre de transformation anthropique de l'espace, soit du plus naturel au plus bâti. De plus, chacune de ces catégories contient une ou plusieurs sous-catégories. Un espace ne peut toutefois être associé qu'à un seul type.

Figure 3. Arborescence de la typologie des espaces propices



Le repérage et la catégorisation des espaces propices se basent sur la typologie. La taille de la zone à l'intérieur du PU dans laquelle les espaces propices doivent être repérés n'est pas prescrite, car en fonction de la composition du milieu, il peut être pertinent d'augmenter ou de diminuer la taille. Quoiqu'il en soit, elle mesure généralement quelques centaines de mètres. Les interventions pouvant être réalisées sur chaque type d'espace propice n'ont pas été identifiées, car cet exercice doit être effectué à l'échelle des interfaces potentielles et l'influence du milieu doit être prise en compte. Ainsi, la présente étape se limite à l'identification des espaces présents sur le territoire.

Lors de l'étape du repérage, il est avantageux de créer une couche vectorielle afin d'y consigner les espaces propices. L'implantation peut être ponctuelle ou zonale. Des informations associées aux espaces propices relevés, comme la catégorie et la sous-catégorie auxquelles ils appartiennent, sont essentielles à consigner dans la couche afin de favoriser la visualisation des données.

Notons que l'identification d'un espace propice ne signifie pas que cet espace fera automatiquement l'objet d'une intervention par la suite. C'est le diagnostic (étape 2) qui sera posé sur l'ensemble au sein duquel il se trouve qui conduira à établir la pertinence de faire usage de cet espace ou non.

1.1.2 Repérer les ensembles

Un ensemble correspond à une zone localisée dans le PU qui est entre autres composé d'espaces propices. D'autres éléments font également partie de l'ensemble sans présenter pour autant de potentiel agroalimentaire, comme un réseau routier, une rivière, une zone industrielle, etc. Ces éléments sont néanmoins tout aussi pertinents à considérer pour déterminer les limites de l'ensemble (voir **Figure 6.** Composition d'une interface agri-urbaine).

La typologie des ensembles est formée de quatre catégories déterminées selon l'utilisation du sol dominante, soit résidentielle, commerciale et de service, industrielle et d'infrastructure, ainsi

qu'espace vert. Chaque catégorie est divisée en sous-catégories faisant référence à forme de l'ensemble concerné (voir **Annexe 2** pour la définition des types).

Figure 4. Arborescence de la typologie d'ensembles



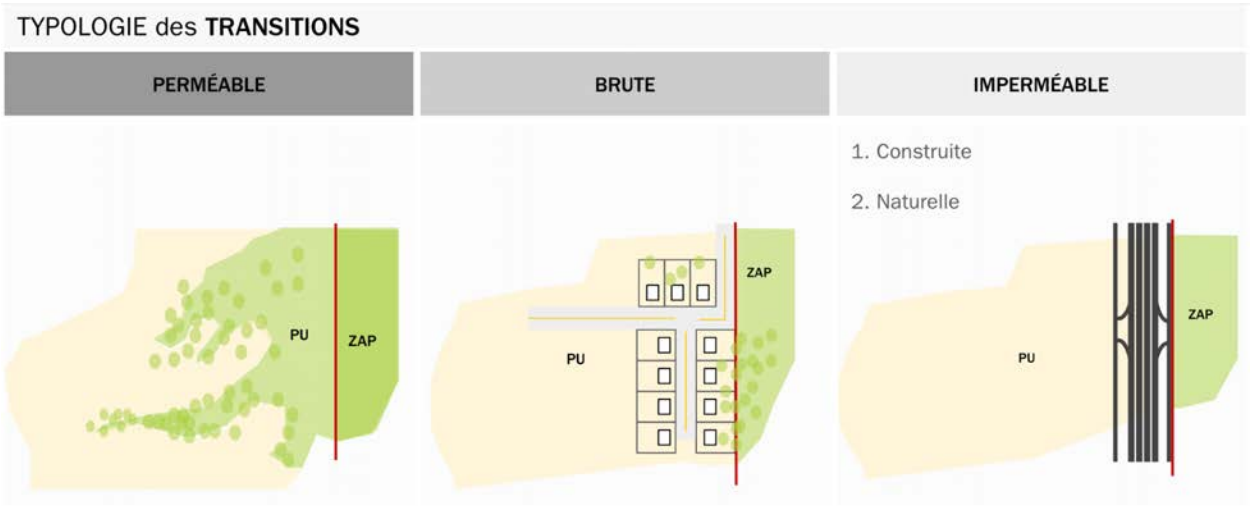
Suite au repérage des espaces propices, l'identification et le traçage des ensembles sont à entreprendre. Les zones à l'intérieur du PU longeant la ZAP sont à qualifier selon la typologie des ensembles. L'exercice s'effectue par l'observation des images satellites et est facilité par l'ajout de la couche vectorielle comprenant les espaces propices ainsi qu'une couche de l'utilisation du sol. Chaque ensemble repéré est à tracer dans une nouvelle couche d'implantation zonale dans laquelle les informations sur l'utilisation du sol et la forme doivent être consignées pour favoriser la visualisation des données.

1.1.3 Repérer les transitions

Les transitions correspondent aux faces d'un ensemble adjacentes à la ZAP. L'identification des types de transitions actuelles entre l'ensemble et la ZAP est la dernière étape à effectuer avant de pouvoir identifier les interfaces agri-urbaines. Elle permet de déterminer la relation qu'elles entretiennent aujourd'hui avec la ZAP et de guider les réflexions quant au niveau de transformation souhaitable dans une optique de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi qu'à la nature et au niveau de faisabilité de cette transformation (voir **Figure 6.** Composition d'une interface agri-urbaine).

La typologie des transitions est formée de trois catégories: les transitions perméable, brute et imperméable (voir **Annexe 3** pour la définition des types). Seule la dernière est divisée en deux sous-catégories. La face d'un ensemble adjacent à la ZAP peut être caractérisée par plus d'une transition. Toutefois, chaque transition doit être associée à un tronçon bien défini de cette face. Comme aux étapes précédentes, la catégorisation des limites selon le type de transition est à consigner dans une couche vectorielle d'implantation linéaire.

Figure 5. Arborescence de la typologie des transitions



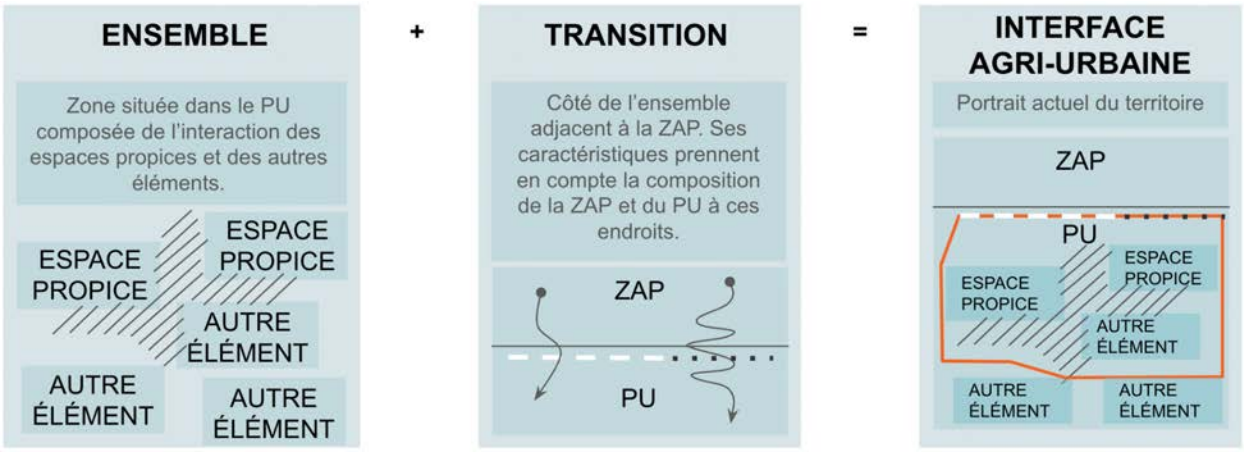
1.2 Identifier les interfaces agri-urbaines existantes

Dans le cadre de ce mandat, une interface agri-urbaine est définie comme une zone située dans le PU ayant au moins une face qui est adjacente à la ZAP. Recenser les interfaces agri-urbaines sur le territoire de la CMQuébec donne le portrait actuel de sa composition et permet de réfléchir aux potentiels de transformation de ces interfaces dans l'objectif de créer une zone de cohabitation entre les activités dans la ZAP et le PU de ces interfaces, et ce, en tenant compte de la réalité du milieu physique dans lequel il s'inscrit (voir les étapes 2 et 3 de la démarche).

Les interfaces agri-urbaines étant composées d'un ensemble et d'une ou plusieurs transitions (voir **Figure 6.** Composition d'une interface agri-urbaine), le repérage des interfaces agri-urbaines sur le territoire est complété une fois que ces composantes ont été localisées et catégorisées. La dernière étape permettant de compléter le portrait du territoire consiste à décrire chaque interface agri-urbaine selon sa composition (espaces propices, ensemble et transition(s)) et son insertion sur le territoire.

Notons qu'une typologie des interfaces n'est pas ici proposée, car une telle liste présenterait des cas de figure décontextualisés, alors que l'existence même d'une interface est permise par les interactions de plusieurs composantes. De plus, deux interfaces avec des caractéristiques similaires peuvent être catégorisées différemment en raison d'objectifs différents de transformation. Autrement dit, une multitude de cas de figure sont possibles. En somme, une fois que les étapes proposées et précédemment expliquées auront été complétées, l'exercice de catégorisation de l'interface sera possible.

Figure 6. Composition d'une interface agri-urbaine



Encadré 1. Exemple fictif d'une interface agri-urbaine

Cet ensemble de type résidentiel «banlieue annexe» regroupe des espaces propices tels des boisés et milieux humides, des friches brunes et vertes, des espaces tampons ferroviaires et électriques, des cours privées, des espaces publics et collectifs et un toit de bâtiment. Le passage du PU vers la ZAP diffère selon les milieux traversés. On y retrouve ainsi les trois types de transition. En somme, cette interface à dominance résidentielle se caractérise par un enclavement au nord-ouest et au sud-est, causé par des infrastructures ferroviaires et électriques. La transition est davantage perméable à l'arrière de la rangée d'habitations où se trouve notamment une concentration d'espaces propices de type espace bâti adossée directement à la limite agricole.

Figure 7. Exemple d'une interface agri-urbaine fictive



VOLET PÔLES AGROALIMENTAIRES

1.1 Repérer les pôles agroalimentaires à l'aide de leurs caractéristiques

Un pôle agroalimentaire est un centre d'activités agroalimentaires qui génère des déplacements importants et qui exerce un effet d'entraînement sur l'implantation d'autres activités connexes (Vivre en Ville, 2023, d'après Vivre en Ville, 2020, et Merlin et Choay, 1988).

La première étape pour faire le portrait du territoire est de répertorier les endroits qui présentent des centres (ou concentrations) d'activités agroalimentaires. Certaines de ces activités sont localisées dans le PU, par exemple, des infrastructures alimentaires de transformation, de distribution de gros, de distribution au détail et de consommation, alors que d'autres sont localisées dans la ZAP, comme les entreprises agricoles et agrotouristiques. Ce premier repérage peut être réalisé en fonction des différentes caractéristiques telles que représentées dans l'image ci-dessous.

Figure 8. Caractéristiques des pôles agroalimentaires



a) Fonction principale

D'abord, la caractérisation du pôle agroalimentaire débute par déterminer sa ou ses fonction(s) principale(s) du pôle agroalimentaire en lien avec son rôle au sein du système alimentaire : la production, la transformation, la distribution de gros ou au détail, la consommation et la gestion des matières résiduelles. Un pôle peut être spécialisé si son activité principale est reliée à un seul maillon du système alimentaire ou multifonctionnel s'il en inclut plus d'une. Un milieu en ZAP qui réunit une concentration d'entreprises agricoles opérant en vente directe opérant des kiosques à la ferme ou d'autres activités agrotouristiques visant à rapprocher les producteurs des consommateurs pourrait notamment être qualifié de pôle agroalimentaire.

b) Fonction secondaire

Ensuite, les pôles agroalimentaires peuvent être qualifiés par leurs fonctions secondaires, qui font généralement écho à la mission de l'organisation ou à l'objectif envisagé par l'activité agroalimentaire. En effet, une entreprise de transformation agroalimentaire (fonction principale) peut avoir comme vocation la mise en valeur des produits locaux ou régionaux, notamment par l'agrotourisme (fonction secondaire), en développant un lieu de consommation ouvert aux citoyens. Dans un autre ordre d'idée, certains organismes communautaires offrent des services de distribution alimentaire, des ateliers de transformation et des sites de jardinage et ont une vocation communautaire et d'éducation à l'alimentation par diverses activités, ce qui allie plusieurs fonctions secondaires (pôle multifonctionnel).

c) La forme

La forme permet notamment de distinguer le type d'infrastructure, donc s'il s'agit d'un bâtiment physique, d'une rue, d'un secteur ou d'un territoire voué à la production agricole par exemple. La superficie occupée sur le territoire peut également permettre de qualifier un pôle agroalimentaire.

d) La localisation

Ensuite, selon sa ou ses fonction(s) principale(s) et secondaire(s), le pôle agroalimentaire se localise dans un secteur commercial, industriel ou résidentiel notamment défini par son zonage. Son accessibilité via les différents réseaux de transport routier, collectif ou actif est un élément important à considérer en fonction de la clientèle qui le fréquente (citoyens, véhicules de distribution alimentaire, etc.). Comme mentionné plus haut, l'accessibilité géographique des commerces de distribution au détail qui offre une variété d'aliments aux citoyens peut avoir un impact sur la qualité de l'alimentation de la population. Le fait que le pôle se localise ou non dans une centralité à l'échelle d'une agglomération (centre-ville) ou d'une localité (rue principale, cœur de quartier, noyau villageois) aura également une influence sur l'achalandage et la vitalité de celui-ci.

e) Les usagers

Le type d'usagers (profil) fréquentant les différents pôles agroalimentaires varie surtout selon ses fonctions primaires et secondaires. En effet, une activité de production peut avoir une vocation agrotouristique qui vise principalement des citoyens. Par contre, si elle a une fonction secondaire de recherche et de développement, elle implique plutôt une clientèle provenant des centres de recherche ou des milieux collégiaux et universitaires. La distinction entre la distribution de gros et la distribution au détail permet aussi de qualifier le type de client, représenté par des supermarchés dans le premier cas et des consommateurs dans le deuxième. La provenance des chalands touchés par l'activité agroalimentaire permet notamment de qualifier son rayonnement. En effet, on s'attarde, dans ce cas-ci, à la zone géographique d'influence d'où provient la majorité de sa clientèle. Est-ce qu'il s'agit majoritairement de citoyens du quartier, de la municipalité, de la région ? Est-ce qu'il s'agit d'entreprises locales, régionales ou provinciales ? L'achalandage réfère plutôt à la quantité de personnes ou de clients qui fréquentent le pôle agroalimentaire sur une base régulière. Finalement, le volume de transaction permet de quantifier les flux en termes de denrées alimentaires produites, transformées, vendues ou consommées dans ce pôle agroalimentaire. Il permet de mesurer l'importance de son activité économique, le cas échéant. Ainsi, le dynamisme et la vitalité d'un pôle agroalimentaire sont liés étroitement à l'importance de ses activités économiques, mais aussi à son emplacement géographique et son accessibilité.

f) Autres caractéristiques

Finalement, l'échelle d'action d'un pôle agroalimentaire est, quant à elle, une caractéristique plus difficile à qualifier, qui demande un niveau d'analyse plus approfondie. En effet, plusieurs caractéristiques considérées ci-haut peuvent l'influencer, comme la provenance de la clientèle, l'achalandage, l'accessibilité via les modes de transport, etc. L'achalandage est lui-même influencé par :

- le type de commerce;
- le profil de la clientèle (âge, sexe, revenus, types de foyer, etc.);
- le pouvoir d'attractivité de l'adresse et de son environnement direct;
- la concurrence;
- la valeur locative;
- la politique commerciale et urbaine du territoire.

D'autres caractéristiques peuvent avoir une influence sur le type de clientèle qui fréquente le pôle agroalimentaire, voire sur la sécurité alimentaire de la population concernée par ses activités. Par exemple, le prix des aliments aura une influence sur l'accès économique à une saine alimentation.

1.2 Identifier les pôles agroalimentaires existants

Les exemples ci-dessous illustrent différents types de pôles agroalimentaires existants sur le territoire de la CMQuébec. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif, mais d'une typologie préliminaire pouvant aider à la réalisation d'un portrait plus complet.

➔ Les pôles logistiques agroalimentaires

Les pôles logistiques agroalimentaires, en plein développement au Québec, constituent une réponse à la demande pour des produits locaux et régionaux. Dans le cadre de ce mandat, un pôle logistique alimentaire est une infrastructure physique et sociale qui assure la coordination de la chaîne d'approvisionnement des aliments issus de la production locale et régionale (Vivre en Ville, 2022 adapté de Collectif Récolte, s.d. et CQCM, s.d.). Les formes juridiques les plus communes des pôles logistiques agroalimentaires prennent assise dans l'économie sociale, sous la forme d'organismes à but non lucratif (OBNL) et de coopératives. En effet, tel que représenté dans la **Figure 9**, les pôles logistiques agroalimentaires peuvent exercer des fonctions relatives au système alimentaire en termes de production, d'agrégation, de mise en marché, de transformation et de transport notamment.

Figure 9. Fonctions des pôles logistiques agroalimentaires



Image : Collectif Récolte

Un premier balayage du territoire a permis de mettre en lumière la faible présence de pôles logistiques alimentaires dans la CMQuébec. Selon le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), le **Marché de proximité de Québec** (MPQ) peut être qualifié de pôle logistique alimentaire en économie sociale. Du point de vue de sa clientèle provenant des quartiers voisins, le MPQ s'apparente à une centralité de quartier. Toutefois, du point de vue de ses fournisseurs, qui sont également membres de l'organisation, son bassin d'approvisionnement est régional.

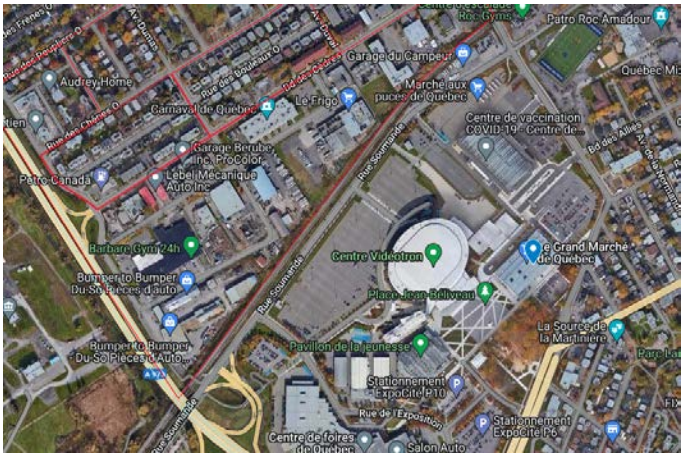
Image 1. Marché de proximité de Québec



Autre exemple similaire dans une région limitrophe: le **Pôle alimentaire de Lotbinière**.

➔ **Les marchés publics permanents**

L'exemple du **Grand Marché de Québec**



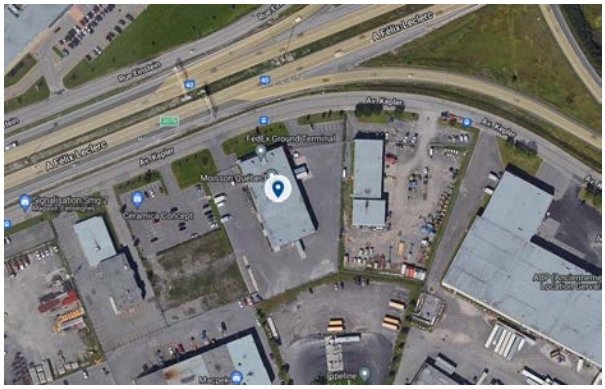
Selon les caractéristiques définies plus haut, le Grand Marché de Québec constitue un pôle agroalimentaire multifonctionnel, ayant comme fonctions principales la distribution au détail, par la vente de produits agroalimentaires provenant majoritairement de producteurs et transformateurs locaux et régionaux. La consommation constitue une deuxième activité principale, bien que moins importante que la première, par l'offre de repas à consommer sur place. Les fonctions secondaires attribuables au Grand Marché de Québec sont l'agrotourisme et l'éducation, par les activités de dégustation, d'ateliers, de démonstrations culinaires et des activités éducatives en lien avec la cuisine et le jardinage. Il agit comme vitrine permettant de rapprocher les producteurs et transformateurs des consommateurs. La superficie du Grand Marché de Québec est de plus de 9000 mètres carrés et permet la place à plusieurs exposants en un même lieu. Sa localisation est au sein du quartier Limoilou, dans l'agglomération de Québec en zone commerciale et bordée par un quartier résidentiel. Le Grand Marché ne se caractérise pas comme une centralité d'agglomération (de type centre-ville) ni de quartier, étant majoritairement entouré de grandes infrastructures. Peu de données ont été diffusées sur le type de clientèle qui le fréquente, bien qu'il est possible d'estimer que celle-ci provient majoritairement de l'agglomération de Québec si on considère que les habitudes d'achat des consommateurs se font, la plupart du temps, le plus près possible du domicile. Environ un million de visites ont été rapportées en 2022. Comme autres caractéristiques permettant de qualifier le Grand Marché de Québec, le prix des aliments provenant de productions

ou de transformations artisanales, des produits de spécialité ou de production biologique peut justifier des prix plus élevés. Des organismes comme la Tablée des chefs, présent au Grand Marché, transforme les aliments en surplus afin de les redistribuer aux organismes communautaires favorisant ainsi l'accès économique aux aliments (Grand Marché de Québec, 2023).

Autres exemples dans la région : **Marché public de Sainte-Foy** et **Marché public de Lévis**

- ➔ **Les centres de distribution**

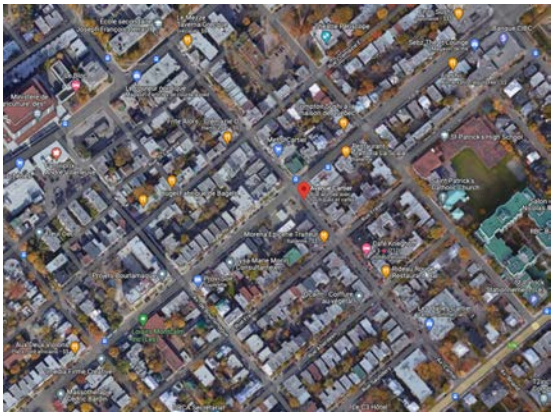
L'exemple de **Moisson Québec**



Moisson Québec, par ses fonctions principales, correspond à une infrastructure de distribution de gros en procédant à l'agrégation, au tri et à la redistribution des denrées alimentaires vers les organismes communautaires dans la grande région de Québec. Moisson Québec agit également à la diminution du gaspillage alimentaire (relativement au maillon de gestion des matières résiduelles du système alimentaire) par la redistribution surplus via le Programme de récupération en supermarché (PRS) pour soulager l'insécurité alimentaire, ce qui en fait un pôle multifonctionnel. Ainsi, sa fonction secondaire peut être caractérisée par la redistribution de denrées pour l'aide alimentaire, le soulagement de l'insécurité alimentaire et la réinsertion socioprofessionnelle. Son infrastructure physique de 28 000 pieds carrés permet la gestion logistique d'un flux important de denrées alimentaires. L'estimation permet de qualifier un flux de 3,9 millions de kilos d'aliments par année, représentant un montant de 29,9 millions de dollars. Localisé dans un secteur industriel, il est stratégiquement près des infrastructures d'autoroutes pour faciliter le transport des denrées à l'échelle régionale. En effet, sa clientèle n'est pas représentée par des usagers individuels, mais plutôt par 127 organismes communautaires dans la CMQuébec, Portneuf, Charlevoix et Lotbinière (Moisson QUébec, 2022)

- ➔ **Les artères commerciales**

L'exemple de l'**avenue Cartier**



L'avenue Cartier représente un secteur ou un repère un centre d'activités agroalimentaires par la présence de plusieurs commerces alimentaires spécialisés (boulangerie, boucherie, poissonnerie), épiceries indépendantes, supermarchés, restaurants et cafés. Ses fonctions principales sont la distribution au détail et la consommation. Cette artère commerciale s'étale sur un demi-kilomètre et est aménagée de façon à faciliter l'accès en transport en commun et actif, par la présence d'un arrêt de métrobus, une piste cyclable et d'infrastructures piétonnières avec terrasses et espaces publics aménagés. En tant que secteur commercial, l'avenue Cartier suscite une attraction d'activités culturelles, économiques et touristiques différenciées. Elle peut être qualifiée de centralité de quartier, ayant un potentiel de rayonnement plus large grâce à la desserte de transport en commun et sa proximité avec le centre-ville. Sa clientèle est donc majoritairement caractérisée par les résidents et travailleurs du quartier et du centre-ville de Québec et plus largement les résidents de l'agglomération et les touristes.

Autre exemple similaire dans la Ville de Québec : **3e Avenue et avenue Maguire**

➔ **Les routes agrotouristiques**

L'exemple de l'**Île d'Orléans**



L'Île d'Orléans, dans son ensemble, est à la fois une MRC et un pôle d'activités agroalimentaires diversifiées. En effet, étant majoritairement en ZAP, il constitue un pôle de production agroalimentaire important. Toutefois, les activités agroalimentaires s'élargissent aussi à la transformation agroalimentaire et la distribution au détail par la présence de commerces alimentaires, dépanneurs, épiceries, kiosque la ferme, etc. Cela inclut également la présence de restaurants et d'un système de gestion des matières résiduelles. Bref, il s'agit d'un pôle agroalimentaire multifonctionnel. Ses fonctions secondaires peuvent être définies par l'agrotourisme, vu l'offre d'activité telle que l'autocueillette à la ferme, les kiosques fermiers permettant de rapprocher le consommateur de la production et la transformation. Son territoire s'étend sur 268 kilomètres carrés, entouré par le fleuve Saint-Laurent et desservi par un pont. Sa localisation géographique et le réseau de transport à l'intérieur de celle-ci créent une dépendance à la voiture pour avoir accès aux différents sites d'approvisionnement alimentaire. Par sa vocation, l'Île d'Orléans attire plusieurs visiteurs provenant de toutes les MRC avoisinantes et touristes en saison estivale et à l'automne.

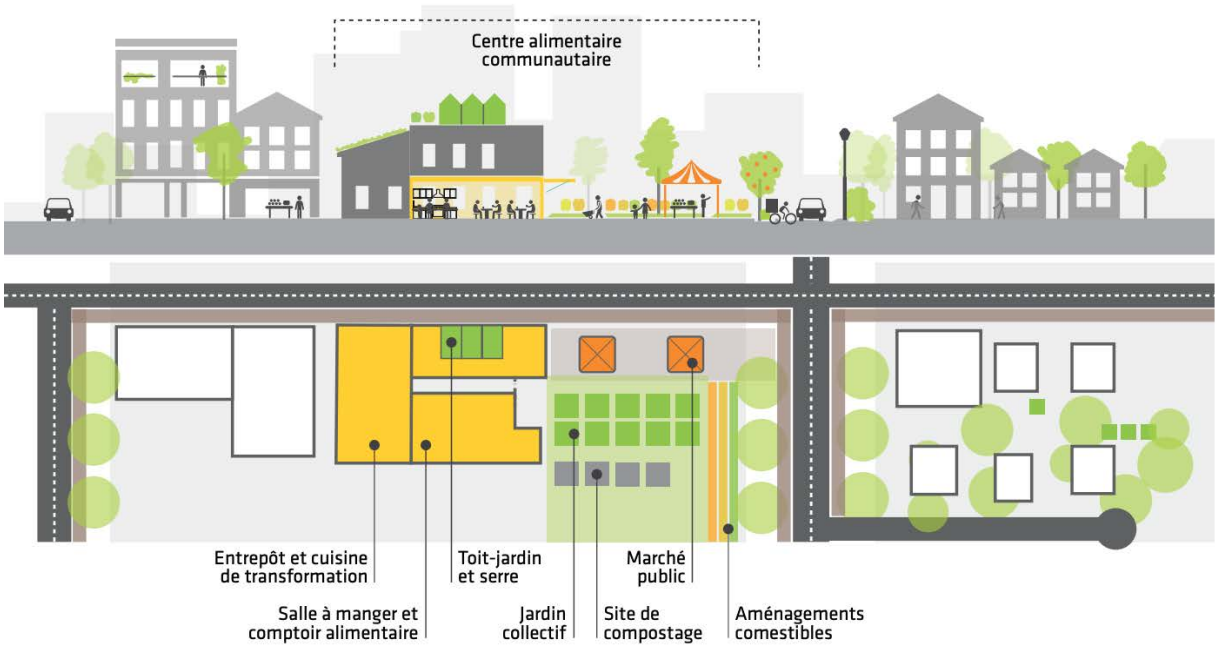
Autre exemple similaire dans la CMQuébec : **le chemin du Vire-Crêpes à Lévis**

➔ Les centres alimentaires communautaires

Encadré 2. Centres alimentaires communautaires

Un centre alimentaire communautaire est un espace multifonctionnel qui regroupe des activités de production, de transformation et de distribution alimentaire ainsi que des ateliers d'éducation populaire pour répondre à des besoins spécifiques de la communauté, notamment sur les plans de la sécurité et de l'autonomie alimentaire. Ils visent entre autres à améliorer l'accès physique et économique à une saine alimentation locale, tout en renforçant les capacités des communautés par l'acquisition de connaissances et le développement de compétences techniques. Ce type d'organisation fonctionne à partir de principes démocratiques, tels que le partage et la mutualisation d'équipements et d'infrastructures, la coopération et la solidarité (Vivre en Ville, 2018).

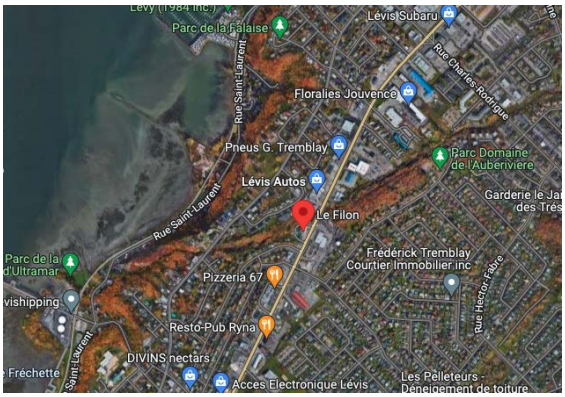
Figure 10. Composantes d'un centre alimentaire communautaire



Vivre en Ville ©

Au Canada, il existe une mention reconnue Centre communautaire d'alimentation (CCA) pour désigner un centre alimentaire communautaire. Un CCA est défini comme un «espace accueillant où les gens se rassemblent pour jardiner, cuisiner, partager et plaider [...], qui accorde de la valeur à la communauté, et qui se sert de la bonne nourriture pour la bâtir.» Le Dépôt et le Carrefour Solidaire, situés à Montréal, sont les deux seuls CCA reconnus au Québec. Bien qu'on ne retrouve aucun CCA reconnu à l'échelle de la CMQuébec, quelques exemples d'organismes oeuvrant à l'échelle locale déploient des activités en lien avec le système alimentaire et la sécurité alimentaire.

Par exemple, **Le Filon**, situé à Lévis, propose un ensemble d'activités collectives en lien avec l'alimentation, telles que des espaces de jardinage communautaire et collectif, un marché populaire mobile, des frigos partagés, une épicerie solidaire, des cuisines collectives et des groupes d'achats. Ces multiples activités offertes en font un pôle multifonctionnel basé sur la production, la transformation, la distribution au détail et la consommation. Les fonctions secondaires se qualifient par l'aide alimentaire, l'aspect communautaire, l'éducation à l'alimentation. Il s'agit d'un bâtiment fixe, qui compte aussi des huit jardins collectifs en partenariat avec d'autres organismes communautaires et un terrain d'un hectare pour la production maraîchère. Les activités de groupe d'achats, de cuisine collective, d'épicerie solidaire permettent l'accès économique à des aliments sains pour la population qui le fréquente. Il se trouve à proximité de quartiers résidentiels, bien que marqué par la nécessité d'y accéder en voiture ou en autobus étant donné la séparation par la route 132 qui le rend peu accessible à pied ou en vélo.



➔ Autres types de pôles

D'autres types de pôles agroalimentaires pourraient faire partie de cette typologie, par exemple les supermarchés, les magasins à grande surface, les usines de transformation, les abattoirs, ainsi que les centres de compostage, pour ne nommer que ceux-là. Toutes ces infrastructures génèrent un flux important de marchandises et de personnes. Les pôles d'éducation, de recherche et d'innovation pourraient également faire partie de la réflexion. Même si ces derniers ne s'intègrent pas directement dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire, ils peuvent constituer des pôles d'emploi importants et être des moteurs de développement des activités agricoles et agroalimentaires régionales. Des critères plus spécifiques devraient être développés et pondérés avec les partenaires afin d'en arriver à une typologie complète et cohérente avec les réalités vécues dans les territoires et les objectifs de développement des systèmes alimentaires durables.

Étape 2 - Poser un diagnostic

2.1 Croiser avec les autres données du territoire

La réalisation d'un diagnostic du territoire est une étape préalable à la définition des orientations et des objectifs devant guider l'intervention en matière d'aménagement. Cette étape permet d'approfondir la compréhension de l'état actuel afin d'éclairer la prise de décision sur les meilleures interventions à mettre en place pour améliorer les conditions de vie de la population. L'exercice de portrait (étape 1) permet d'utiliser les composantes et les caractéristiques des interfaces et des pôles agroalimentaires afin de mieux connaître le territoire dans son état existant et les espaces propices au développement de l'agroalimentaire. Ce faisant, il établit un temps de référence (t0) qui constitue une base pour agir là où c'est nécessaire et pour être en mesure

d'évaluer les progrès réalisés à des temps ultérieurs (t1, t2, etc.) selon les objectifs souhaités et les interventions mises en place (Vivre en Ville, 2022).

Afin de connaître le potentiel d'intervention et de développement d'activités agroalimentaires dans les espaces propices et les ensembles repérés ou dans les pôles agroalimentaires existants, il est nécessaire de considérer d'autres caractéristiques du territoire pour justifier cette intervention. C'est l'étape de diagnostic. À l'aide de ces informations supplémentaires, on vise à documenter les enjeux auxquels fait face le territoire (ce qu'il a à perdre ou à gagner), puis, à la lumière de leur importance, à cibler les secteurs où des interventions devraient être proposées pour remporter ces enjeux et atteindre un objectif de cohabitation, d'accessibilité ou de vitalité (Étape 4). Pour ce faire, plusieurs informations peuvent être observées, tant dans la ZAP que dans le PU, selon les données disponibles.

Par exemple, pour identifier le potentiel de développement d'un pôle agroalimentaire existant ou pour qualifier un terrain vacant propice au développement d'un pôle agroalimentaire, on peut utiliser la cartographie des déserts alimentaires, qui guidera la décision sur l'intervention souhaitée. L'absence de commerces alimentaires combinée au faible revenu de la population qui caractérise un secteur de déserts alimentaires pourrait être identifiée comme un espace propice pour le développement d'un pôle alimentaire à l'échelle locale (ex. centre communautaire d'alimentation) avec l'objectif de favoriser l'accessibilité aux aliments pour une population plus vulnérable. D'un autre côté, dans le cas où on s'intéresse à l'intervention souhaitée sur une interface caractérisée par une transition brute entre la ZAP et le PU, il est important de s'intéresser au type d'agriculture en activité du côté de la ZAP. Par exemple, l'intervention proposée risque d'être différente s'il s'agit d'une production animale dégageant de fortes odeurs comparativement à une production maraîchère biologique.

Ainsi, voici quelques données à prendre en considération pour compléter le diagnostic :

- ➔ l'environnement naturel et les territoires productifs
  - ◆ Les types d'agriculture
  - ◆ Le niveau de productivité et de qualité des sols
  - ◆ L'état des friches agricoles
  - ◆ La qualité des cours d'eau en milieu agricole
  - ◆ L'habitat d'espèces menacées ou en péril
  - ◆ Le niveau d'accessibilité des lieux de production alimentaire personnelle ou de cueillette
  - ◆ Etc.

- ➔ l'environnement bâti et l'urbanisation
  - ◆ Le degré de diversité des activités et usages
  - ◆ Le niveau de multimodalité offert par les réseaux de transports
  - ◆ La densité résidentielle
  - ◆ Le potentiel de requalification de terrains sous-utilisés
  - ◆ Le niveau d'accessibilité de l'offre alimentaire
  - ◆ Etc.

➔ le contexte sociodémographique et socioéconomique
- Les indices de défavorisation matérielle et sociale
- Le revenu moyen de la population
- Le taux d'effort (le rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages)
- La présence d'organismes communautaires offrant des services
- Etc.

2.2 Identifier le potentiel des interfaces agri-urbaines et des pôles agroalimentaires

La formulation d'un diagnostic à cette étape vise à évaluer le potentiel de transformation des interfaces et des pôles ou l'établissement de nouvelles activités agroalimentaires à partir des espaces propices, en prenant appui sur les caractéristiques du milieu existant. On cherche à savoir si une transformation de l'état actuel vers un état souhaité est faisable, considérant les efforts qu'on est prêts à mettre pour atteindre les objectifs visés et les contraintes légales existantes (étape 3). Il est important de noter que ce ne sont pas toutes les interfaces, tous les pôles ou tous les terrains vacants qui ont un potentiel de transformation important.

Qui plus est, même si un espace est propice à la réalisation d'activités agricoles ou agroalimentaires, il peut aussi être convoité pour la concrétisation d'autres objectifs parfois concurrents, par exemple le besoin de loger de nouveaux ménages sur le territoire. Bien qu'il soit possible de combiner plusieurs objectifs grâce à des projets mixtes ou intégrés ou encore des aménagements multifonctionnels, il n'en demeure pas moins essentiel de définir clairement les objectifs prioritaires pour être en mesure de prioriser les interventions.

Encadré 3. Exemple d'un diagnostic posé sur une interface agri-urbaine fictive[4]

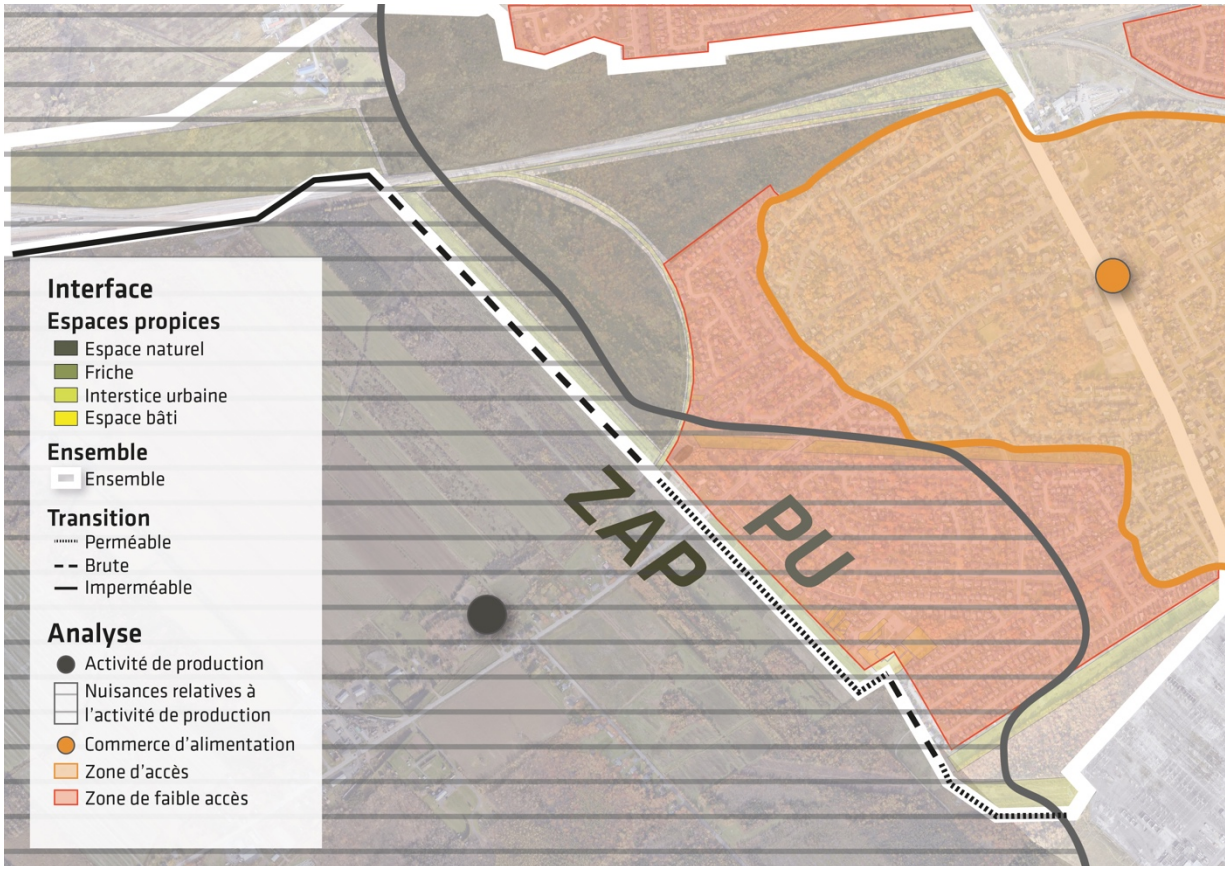
Afin de poser un diagnostic sur l'interface fictive (voir **Encadré 1**. Exemple fictif d'une interface agri-urbaine, pour la description), il faut d'abord croiser l'interface avec d'autres couches de données du territoire (étape 2.1). Cette analyse révèle qu'un commerce alimentaire est présent à l'extrémité est de l'interface et que sa zone d'accès s'étend sur une portion de l'interface seulement. Ainsi, la portion ouest de l'interface se trouve dans une zone de faible accès urbain à des commerces alimentaires. De plus, l'analyse met en lumière la présence d'une activité de production dans la ZAP à proximité de l'interface. Une couche d'information sur la diffusion des odeurs produites par cette activité illustre qu'à l'endroit où la transition est brute en raison de la présence d'un boisé, les odeurs ne traversent pas au-delà. Toutefois, le secteur sud-ouest est davantage touché, car aucune barrière n'est présente.

Une fois que les couches d'informations ont été observées et que celles pertinentes au contexte du milieu ont été retenues, il est possible d'évaluer le potentiel de l'interface (étape 2.2), soit les transformations qui pourraient y être portées. Dans le cas de l'exemple fictif, le boisé ne devrait pas subir de transformation étant donné qu'il remplit déjà efficacement le rôle de barrière des odeurs. Les efforts pourraient plutôt être orientés sur l'interstice urbain qui longe la partie ouest de l'interface et y planter une rangée d'arbres afin d'y créer une barrière végétale aux odeurs. De plus, afin d'améliorer l'accessibilité alimentaire, de créer un lien entre la zone

[4] Il s'agit d'une simplification à des fins heuristiques, la réalité est évidemment toujours plus complexe.

agricole et zone habitée et de mettre en valeur les produits agricoles, des discussions entre l'entreprise agricole, la municipalité et les résidents pourraient être entreprises afin d'évaluer la possibilité d'implanter une boucherie offrant également d'autres produits locaux dans le secteur d'espace bâti au sud-ouest de l'interface.

Figure 11. Exemple fictif d'une interface agri-urbaine et de données du milieu



Étape 3 - Développer une vision

Basée sur le diagnostic du territoire, établir une vision d'ensemble pour un secteur qui comprend plusieurs pôles ou interfaces constitue une étape importante de la démarche de planification. Prenant la forme d'un énoncé simple, mais englobant, la vision définit le devenir souhaitable du secteur vers la mise en place d'un système agroalimentaire durable.

3. Identifier les interfaces agri-urbaines et les pôles agroalimentaires souhaités

Pour en arriver à une vision, la question suivante peut guider la réflexion:

> À quoi ce secteur (interface ou pôle) devrait-il ressembler d'ici 10, 20 ou 30 ans pour soutenir un système alimentaire durable ?

En ce sens, la vision devrait faire ressortir le caractère actuel de l'interface ou du pôle en plus d'identifier comment elle compte s'attaquer aux défis particuliers auxquels le secteur fait face. Les sous-questions suivantes peuvent s'avérer pertinentes.

Quelle composante du territoire **contribue** actuellement à soutenir un système agroalimentaire durable ?	Quelle composante du territoire **nuit** actuellement à soutenir un système agroalimentaire durable ?
Comment peut-on la **consolider** et la **mettre en valeur** ?	Comment peut-on la **transformer** et **l'améliorer** ?

Encadré 4. Le développement d'un système alimentaire durable : l'importance de prendre en compte la réalité des acteurs

Pour mettre en œuvre des interventions efficaces et bien ancrées dans les communautés, la considération des besoins réels du milieu est indispensable dans le développement de systèmes alimentaires durables. Par exemple, l'intérêt des producteurs à l'égard d'infrastructures logistiques partagées pour la distribution des produits en circuit court ou d'une plateforme de partage d'informations efficace dépendra de leur modèle d'affaires, des équipements auxquels ils ont déjà accès, des trajets qu'ils empruntent pour leur livraison, etc. De plus, le type de clientèle visée par l'activité agroalimentaire souhaitée est également indispensable à prendre en compte pour déterminer de la localisation idéale. Notamment, si l'on souhaite qu'elle soit accessible physiquement à un plus grand nombre de personnes, cela permet de statuer sur l'importance de localiser la nouvelle activité dans une centralité. Au-delà de l'accessibilité physique, géographique et économique des aliments offerts, la perception individuelle de l'environnement alimentaire est à la base des comportements

alimentaires. Ainsi, lorsque les citoyens sont les principaux concernés par l'objectif souhaité dans le développement d'une nouvelle activité agroalimentaire, la compréhension de leur attitude, de leurs habitudes et des barrières vécues face à l'accès à une saine alimentation est essentielle pour développer des activités agroalimentaires cohérentes et durables (Fortier, 2019). La participation de la population est un facteur essentiel pour la mise en œuvre d'initiatives intersectorielles locales ou régionales efficaces pour réduire les inégalités d'accès à une saine alimentation et favoriser le développement social (Diallo, 2020, OVSS, 2020). À titre d'exemples, dans la CMQuébec, une étude révèle que les barrières d'achats aux aliments locaux sont dues aux efforts supplémentaires et aux défis logistiques reliés aux déplacements à effectuer pour se les procurer ou aux horaires atypiques de ces lieux d'approvisionnement (Fortier, 2019). L'offre insuffisante, les prix prohibitifs et une insuffisance d'appuis politiques font également partie des obstacles prioritaires.

Étape 4 - Déterminer les objectifs et les actions prioritaires pour les atteindre

Les actions prioritaires sont des mesures d'aménagement du territoire qui permettent d'atteindre le ou les objectif(s) identifié(s). Bien que le PMADR n'ait pas force d'action à l'échelle des interventions fines en matière d'aménagement du territoire, il importe tout de même de saisir la manière dont les objectifs pourront se décliner à travers les documents de planification qui en découlent de sorte à assurer une cohérence entre la vision de la CMQuébec et celle des composantes.

4.1 Déterminer l'objectif et les sous-objectifs à atteindre au regard de l'effort requis

L'énoncé de vision choisi à l'étape 3 doit pouvoir se traduire en objectif(s) à atteindre, qui seront éventuellement déclinés en mesures d'aménagement. Dans une perspective où l'on souhaite développer et renforcer un système alimentaire durable, la **cohabitation harmonieuse**, l'**accessibilité** à une saine alimentation et la **vitalité** des collectivités sont des exemples d'objectifs à atteindre, autant pour les interfaces agri-urbaines que les pôles agroalimentaires, tout dépendants du diagnostic et de la vision propre à chacun.

Ces trois objectifs généraux ne sont pas exhaustifs et la mise en place de tels systèmes alimentaires peut passer par l'atteinte d'autres objectifs. Aussi, ces objectifs peuvent se décliner en sous-objectifs, permettant de cibler de manière plus fine l'état souhaité vers lequel la collectivité veut tendre.

4.2 Identifier les mesures d'aménagement

Les mesures d'aménagement sont des interventions concrètes sur le territoire qui permettront d'atteindre les objectifs. Ces mesures peuvent être traduites dans les documents de planification propres aux municipalités régionales de comté et aux municipalités locales, par exemple dans le Schéma d'aménagement et de développement et son document complémentaire, le plan d'urbanisme, les règlements d'urbanisme normatifs et plusieurs outils discrétionnaires comme le Programme particulier d'urbanisme ou le Plan d'aménagement d'ensemble.

Dans le cadre du rapport, des sous-objectifs et des mesures d'aménagement seront mis de l'avant à titre d'exemples pour les trois objectifs généraux mentionnés précédemment.

Cohabitation harmonieuse

La cohabitation entre les zones agricoles et urbaines se traduit généralement par une distance à respecter entre ces deux types d'activités qui sont souvent incompatibles. La réduction des nuisances associées aux activités agricoles en prévoyant un espace tampon à l'intérieur des interfaces est un exemple de mesures d'aménagement appropriées. Comme indiqué dans la LAU et la LPTAA, la communauté métropolitaine doit mettre en valeur les activités agricoles sur son territoire. Pour ce faire, plusieurs sous-objectifs et aménagements peuvent être identifiés pour valoriser l'espace tampon créé par la distance séparatrice à respecter entre les activités agricoles et urbaines. Ainsi, cet espace peut supporter une multitude d'activités. Toutefois, les interventions en matière d'aménagement qui concernent la ZAP nécessitent une autorisation de la CPTAQ.

Tableau 1. Exemples de sous-objectifs et de mesures d'aménagement pour une cohabitation harmonieuse

Exemples de sous-objectifs		Exemples de mesures d'aménagement
Collaboration et rapprochement entre producteurs agricoles et résidents riverains	→	Autoriser la vente de produits agricoles et la consommation sur place (dans les quartiers du côté du PU ou chez les producteurs du côté de la ZAP, selon le cas).
Valorisation du paysage agricole	→	Identifier des territoires d'intérêt écologique, culturel et esthétique autour des terres et des paysages agricoles à préserver et à mettre en valeur, au-delà des limites administratives (proposition intermunicipale d'aménagement). Aménager un circuit récréotouristique et informatif aux abords des terres agricoles (du côté du PU ou de la ZAP, selon le cas) avec panneaux informatifs, aires de repos, points d'observation. → Exemples : 1. Le sentier familial à Saint-Camille[5] 2. Les coulées à Inverness[6] Aménager un corridor écologique reliant des lieux identifiés comme ayant un intérêt marqué.
Protection des secteurs résidentiels des nuisances associées aux activités agricoles	→	Planter une haie brise-vent, composée de trois rangées d'arbres minimum, créant un écran protecteur face aux odeurs agricoles.

[5] Municipalité du canton de Saint-Camille (2023). Le sentier familial. [Page web] Consulté en ligne à https://saint-camille.ca/decouvrir-saint-camille/attraits/le-sentier-familial/

[6] Tourisme Inverness (s.d.). Sentiers Les Coulées. [Page web] Consulté en ligne à https://www.tourismeinverness.ca/fr/plein-air/sentiers-les-coulees/

Accessibilité accrue

L'accessibilité accrue aux aliments sains peut se faire par différentes interventions. En augmentant la disponibilité d'aliments sains, frais et abordables dans tous les milieux de vie et en réduisant l'accès aux aliments hautement transformés (comme ceux issus de la restauration rapide), il est possible de contribuer à réduire les inégalités sociales en matière d'accès à la saine alimentation, encourage l'adoption de saines habitudes de vie (p. ex. marcher pour aller chercher des produits alimentaires sains) et favorise une meilleure résilience du système alimentaire. De plus, une accessibilité accrue peut également se traduire par un accès facilité aux espaces naturels et productifs.

Tableau 2. Exemples de sous-objectifs et de mesures d'aménagement pour une accessibilité accrue

Exemples de sous-objectifs		Exemples de mesures d'aménagement
Amélioration de l'accès physique et géographique aux aliments	→	Aménager des corridors sécuritaires et conviviaux pour la marche, le vélo et/ou le transport collectif sur des axes structurants menant aux pôles agroalimentaires. Adopter une politique de localisation en matière de commerces alimentaires (et un plan d'action en découlant) pouvant se traduire par une modification au règlement de zonage et certains incitatifs (p. ex. accompagnement, offrir une aide financière (p. ex. subvention, prêt ou un crédit de taxes) dans un secteur visé par un programme de revitalisation, etc.) pour favoriser l'implantation de nouveaux commerces dans les secteurs identifiés. Autoriser les usages commerciaux tels que les commerces alimentaires de proximité dans tous les secteurs résidentiels et limiter la superficie des commerces alimentaires pour assurer une meilleure répartition sur le territoire.
Amélioration de l'accès à la nature de proximité	→	Autoriser l'agriculture urbaine à titre d'usage complémentaire ou secondaire dans toutes les zones du périmètre d'urbanisation, notamment dans les cours avant, arrière et latérale des habitations. Aménager un parc régional ayant pour effet de rendre de nouveaux espaces naturels protégés ou agricoles plus accessibles pour la pratique d'activités récréatives de plein air. → Exemples :

		1. Parc métropolitain agricole à Brossard[7] 2. Parc agricole du Bois de la Roche à Senneville[8] Prévoir que certaines opérations cadastrales relatives à une voie de circulation intègrent des espaces de verdissement sur l'emprise publique propice au verdissement (p. ex. banquette végétalisée).

Vitalité

La vitalité des secteurs urbains se traduit par la capacité du milieu à perpétuer et développer son économie locale. Par opposition à la dispersion des activités sur le territoire, une concentration accrue des activités compatibles avec les milieux de vie dans les cœurs de collectivité permet une dynamique et une synergie économique profitable à la fois à la municipalité et à la fois aux résidents en leur offrant un milieu de vie de qualité.

La vitalité des secteurs agricoles peut se traduire pour sa part par la valorisation des terres agricoles et la remise en production des terres inexploitées, le développement des marchés, le renforcement de la relève entrepreneuriale et de la main-d'œuvre, le développement de l'attractivité des territoires ainsi que par la synergie entre les acteurs d'un territoire.

Tableau 3. Exemples de sous-objectifs et de mesures d'aménagement pour agir sur la vitalité

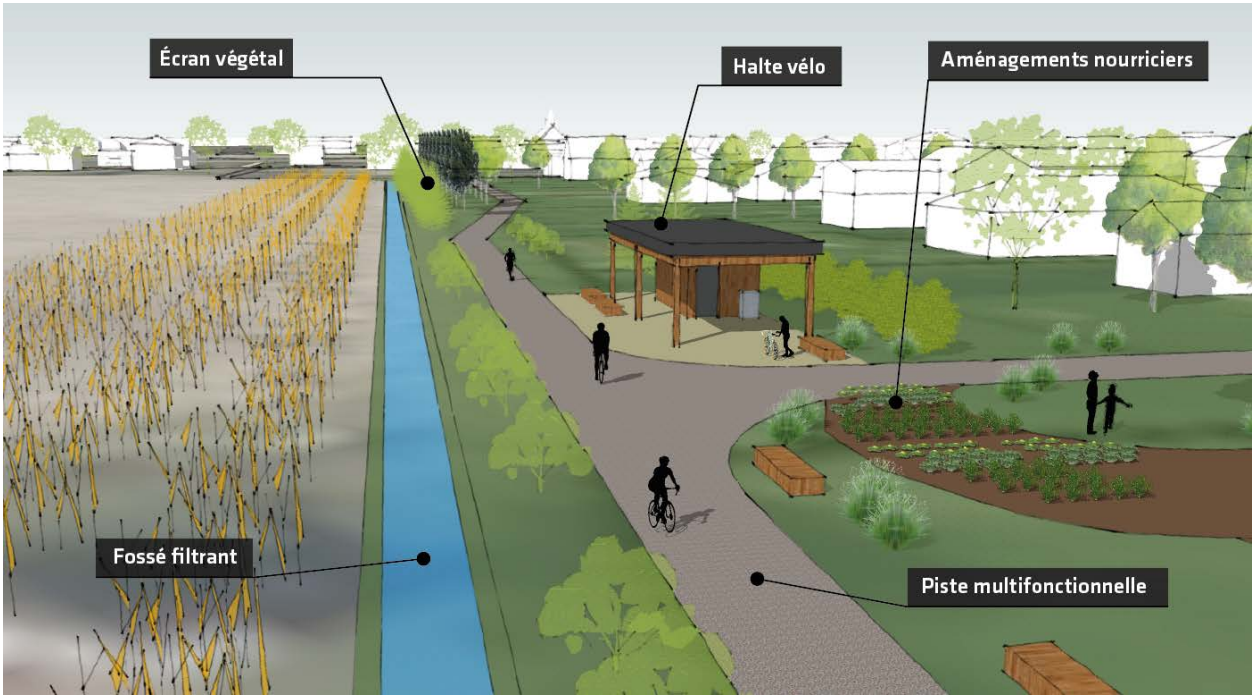
Exemples de sous-objectifs		Exemples de mesures d'aménagement
Augmentation de la densité et de la diversité d'activités commerciales liées à l'alimentation	→	Contingenter les activités ne contribuant pas ou peu à la vitalité (industries lourdes, concessionnaires automobiles, garages, etc.) dans les cœurs de collectivités. Concentrer les grands centres de distribution et les usines de transformation, selon leur taille et les nuisances qu'elles génèrent, dans les zones spécialisées. Adopter une politique de localisation soutenant l'implantation de commerces alimentaires de proximité au cœur des noyaux villageois ou de chaque quartier.

[7] Agence QMI (2021). Création d'un parc métropolitain agricole à Brossard. *Journal de Montréal*. [Page web] Consulté en ligne à https://www.journaldemontreal.com/2021/09/17/creation-dun-parc-metropolitain-agricole-a-brossard

[8] Ville de Montréal (2017). Énoncé de l'intérêt patrimonial du site du Bois-de-la-Roche. [PDF]. 23 p.

		Miser sur une mixité d'activités commerciales (lieux de distribution au détail, de transformation et de consommation) dans les centralités de tous types si ces activités ne génèrent pas ou peu de contraintes.
Augmentation du nombre d'entreprises de production agricole	→	Autoriser uniquement des activités et classes d'usages liées à la production agricole (p. ex. apiculture, production végétale, ferme expérimentale, etc.) dans des friches ou espaces propices identifiés à cette fin. Dédier des espaces pour la production agricole communautaire ou municipale.

Figure 12. Exemples de mesures d'aménagement dans une interface fictive



Les mesures illustrées permettent de répondre à plusieurs objectifs et sous-objectifs. Bien que ces mesures puissent être combinées, elles doivent être choisies en fonction du contexte et des problématiques qui caractérisent l'interface. Aussi, ces mesures doivent être sélectionnées en fonction des composantes de l'interface soit de différents types d'espaces propices qu'on y retrouve, de la relation entre les différents espaces propices et le type de transition.

Recommandations

Afin de faciliter l'intégration des notions d'interfaces agri-urbaines et de pôles agroalimentaires dans le PMADR et les autres planifications qui en découlent (schémas, plans d'urbanisme), Vivre en Ville fait certaines recommandations.

De manière générale, nous recommandons de poursuivre les discussions visant l'établissement d'un critère sur les interfaces agri-urbaines dans le projet de PMADR.

Les réflexions entre la CMQuébec et Vivre en Ville mettent également en lumière le besoin de bâtir une vision commune sur la sécurité alimentaire avec les composantes et les autres partenaires du milieu avant d'établir un critère visant l'implantation ou la désignation de pôles alimentaires sur le territoire métropolitain.

Recommandation 1

Organiser un atelier de travail avec les composantes de la CMQ pour favoriser l'adoption de la démarche proposée d'identification des interfaces agri-urbaines et la bonifier en fonction de leurs capacités techniques, financières et humaines.

La démarche proposée pour l'identification d'interfaces agri-urbaines a été réalisée en collaboration avec l'équipe de la CMQuébec. Il conviendrait d'organiser un atelier de travail permettant de présenter la démarche, de répondre aux questions des composantes et d'approfondir certains exemples. Cet atelier permettrait également de valider la faisabilité de la démarche proposée, d'explorer les avenues de bonification de celle-ci selon les réalités des composantes et ainsi, de l'adapter aux réalités vécues par ces acteurs. Il apparaît aussi plausible que cet exercice puisse être combiné à d'autres orientations du PMADR en lien avec la biodiversité et les paysages, notamment.

Recommandation 2

En prenant appui sur les typologies d'espaces propices, d'ensembles et de transitions proposées par la CMQuébec, ajouter un critère au PMADR invitant les MRC à répertorier les interfaces au pourtour des périmètres d'urbanisation sur leur territoire.

Le travail entamé sur la recension des interfaces devrait être poursuivi de sorte à aboutir à une identification des interfaces dans les SAD des MRC de la CMQuébec. Ce travail d'identification se traduit sous forme de cartes et permet de répertorier les interfaces pouvant faire l'objet de transformations sur le territoire. À cette étape, les MRC auront à identifier les espaces propices, qualifier la manière dont la rencontre entre la ZAP et le PU se fait et qualifier le type d'interface. Ce travail permet d'ouvrir la voie vers un premier arrimage entre la planification métropolitaine, régionale et locale en identifiant les secteurs stratégiques pour le développement d'un système alimentaire durable. Les étapes du diagnostic, de la vision, des objectifs et des mesures d'aménagement seront à réaliser une fois ce premier travail effectué.

Recommandation 3

Poursuivre la réflexion débutée sur l'intégration de la notion de pôles agroalimentaires dans le PMADR.

La notion de pôle peut être utile dans l'identification des espaces propices au développement des activités agricoles et agroalimentaires, mais elle pose aussi des défis en termes d'équité entre les territoires et se doit d'être mûrement réfléchie avec les composantes de la CMQuébec avant d'imposer des critères en regard de la désignation de pôles. Il apparait notamment essentiel d'évaluer de manière plus fine les avantages et les inconvénients de la désignation de pôles agroalimentaires du point de vue de l'aménagement du territoire et d'étoffer les critères permettant de distinguer les différents types de pôles.

Dans ce rapport, nous avons préconisé d'aborder la notion sous l'angle des pôles logistiques agroalimentaires et des centres communautaires d'alimentation puisqu'ils constituent des mesures prometteuses pour améliorer l'accès à une saine alimentation. Les premiers peuvent contribuer à agréger l'offre d'aliments locaux et régionaux à destination de la population ou d'acheteurs institutionnels, alors que les seconds peuvent contribuer à réduire l'isolement social des personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire, d'améliorer leurs compétences alimentaires en plus d'accroître la vitalité des quartiers au sein desquels ils s'implantent.

Dans tous les cas, l'implantation de pôles alimentaires de proximité offrant une diversité d'activités et de services en lien avec l'alimentation (et plus largement, le développement social et économique) devrait être cohérente avec les efforts de consolidation des centralités existantes dans les milieux de vie. Il est essentiel d'analyser l'implantation de telles infrastructures sous l'angle de la localisation, de la participation de la communauté et du modèle de gouvernance associé.

Recommandation 4

Poursuivre la réflexion entamée sur l'intégration de la notion de sécurité alimentaire et ses piliers (disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité) dans la planification et l'aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine, territoriale et locale.

Au-delà des notions de pôles et d'interfaces agri-urbaines, l'aménagement du territoire peut jouer un rôle sur la sécurité alimentaire de la population et en particulier sur les dimensions de disponibilité et d'accessibilité aux aliments. En effet, la localisation des lieux d'approvisionnement alimentaire, la distance à parcourir pour s'y rendre ainsi que les infrastructures et les moyens de transport disponibles influencent la capacité des personnes à s'approvisionner. Ainsi, les décisions prises en regard du zonage et de la planification du transport, notamment, constituent des leviers pertinents, et nécessaires, pour améliorer la sécurité alimentaire à l'échelle territoriale.

En ce qui concerne les déserts et les marais alimentaires, des démarches doivent être entreprises conjointement avec les MRC, les aménagistes et les chercheurs dans ces domaines afin de procéder à l'adaptation de ces méthodologies pour son application et utilisation réelle. Par conséquent, les avantages de l'adaptation de ces méthodologies seraient de considérer l'accès physique et économique à des aliments de qualité dans les réflexions sur l'aménagement du territoire, de garantir la sécurité alimentaire des citoyens et de réduire les inégalités d'accès à une saine alimentation sur le territoire de la CMQuébec.

Recommandation 5

Maintenir l'objectif 22 du premier projet de PMADR intitulé *Réaliser des planifications relatives aux villes nourricières et à l'agriculture communautaire*.

L'élaboration de ces planifications peut mener à plus de cohérence avec les autres planifications

et à la prise en compte de la notion d'accessibilité pour tous à des aliments de qualité (sécurité alimentaire). Ces exercices permettent également de réaffirmer l'importance de la protection du territoire agricole. Ces planifications peuvent aussi être l'occasion de projets pilotes visant à améliorer les interfaces et les relations (cohabitation) entre les milieux agricoles et les milieux urbains et à soutenir la biodiversité (par l'aménagement d'infrastructures vertes et l'adoption de pratiques agroécologiques). Elles ont aussi l'avantage d'être basées sur des approches participatives et des consultations de plusieurs acteurs afin que les pistes d'action soient en phase avec les besoins et les réalités des communautés locales.

Recommandation 6

Poursuivre la réflexion entourant l'élaboration d'une politique métropolitaine en sécurité alimentaire.

L'élaboration d'une politique métropolitaine ou d'un plan d'action en sécurité alimentaire apparaît comme une occasion de donner des orientations communes aux différentes planifications locales et de réfléchir au caractère inclusif de la gouvernance alimentaire territoriale. La Communauté métropolitaine de Montréal a d'ailleurs mis en place une table métropolitaine sur la sécurité alimentaire dont le plan d'action sera porté par les partenaires du milieu. Il serait aussi important d'assurer une certaine cohérence entre une éventuelle politique et la démarche visant la création d'un système alimentaire territorialisé (SAT).

Bibliographie

BEAULAC, J., E. KRISTJANSSON, et S. COMMINS (2009). « A Systematic Review of Food Deserts: 1966-2007 », *Preventing Chronic Disease,* vol. 6, n°3, p. 1-10.

DIALLO, Thierno (2020). *Cinq exemples d'actions intersectorielles en faveur de la santé à l'échelle locale et régionale au Canada,* Montréal (Québec), Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé [PDF]. 48 p.

DOWNS, S., S. AHMED, J. FANZO, et A. HERFORTH (2020). *Food Environment Typology : Advancing an Expanded Definition, Framework, and Methodologicial Approach for Improved Characterization of Wild Cultived, and Built Food Environments Toward Sustainable Diets,* Foods, vol. 9, n°4, p. 532.

FORTIER, J. (2019). *Pratiques, perceptions et attitudes des consommateurs de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard des aliments locaux* [PDF]. 106 p.

GEHN-SAN [GROUPE D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION] (2018). *Nutrition et systèmes alimentaires.* [PDF]. 190 p.

GLANZ, K., J. F. SALLIS, B. E. SAELENS, et L. D. FRANK (2005). *Healthy Nutrition Environments: Concepts and Measures.* American Journal of Health Promotion, vol. 19, n° 5, p. 330-333.

INSPQ [INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC]. (2013a). *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec: analyse de situation et perspectives d'interventions,* INSPQ [PDF]. 61 p.

LARSEN, K. et J. GILLILAND (2008). « Mapping the Evolution of "Food Deserts" in Canadian City : Suppermarket Accessibility in London, Ontario, 1961-2005». International Journal of Health Geopgraphics, vol. 7, n°16.

LE GRAND MARCHÉ DE QUÉBEC (2023). *Le Grand Marché de Québec.* [Page web]. Consultée en ligne, à l'adresse : https://www.legrandmarchedequebec.com/fr/

LEBEL, Alexandre, Mathieu DUGUAY, Maurie GIRARD-GAREAU, David NOREAU et Céline OBERLÉ (2015). *L'identification des déserts alimentaires en milieu rural,* étude de l'Université Laval [PDF]. 10 p.

MERLIN Pierre et François CHOAY (1988). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,* Quadrige, Paris, France, 965 pages.

MOISSON QUÉBEC (2022). *Rapport d'activités 2022-2023* [PDF]. 24 p.

OVSS [OPÉRATION VEILLE ET SOUTIEN STRATÉGIQUES] et COMMUNAGIR (2020). *Inclusion des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale*, publication de l'OVSS [PDF]. 7 p.

QUÉBEC. LÉGIS QUÉBEC (2022). *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.* Consulté en ligne à l'adresse : https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/p-41.1

QUÉBEC. MSSS [MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX] (2017). Les 5 dimensions de la saine alimentation. (consulté le 30 mars 2021).

ROBITAILLE, E., M.-C. PAQUETTE (2020). *Development of a Method to Locate Deserts and Food Swamps Following the Experience of a Region in Quebec, Canada.* Environmental Research and Public Health. 14 p. [PDF].

VIVRE EN VILLE (2013). *Bâtir au bon endroit: La localisation des activités et des équipements au service des collectivités viables.* (Collection *Outiller le Québec* ; 4*).* 107p.

VIVRE EN VILLE (2014). *Villes nourricières : mettre l'alimentation au cœur des collectivités.* 142 p. (Collection *Outiller le Québec* ; 6).

VIVRE EN VILLE (2018). *Les centres alimentaires communautaires.* Fiches thématiques sur les systèmes alimentaires de proximité [PDF]. 5p.

VIVRE EN VILLE (2022). *Nourrir tous les milieux : Trousse d'accompagnement pour la réalisation d'un portrait-diagnostic de l'accès à une saine alimentation.* 220 p. (Collection *Vers des collectivités viables* ; Module 3, p. 105-140).

Annexes

La définition d'interface agri-urbaine ainsi que la compréhension de sa composition sont le résultat de plusieurs étapes de travail issues d'une analyse du territoire de la CMQuébec. Trois grandes étapes ont été réalisées :

1. identification des espaces propices (Annexe 1)
2. identification des regroupements d'espaces propices, formant des ensembles (Annexe 2)
3. identification des transitions entre la ZAP et le PU dans les ensembles (Annexe 3).

La méthodologie suivie pour repérer les pôles agroalimentaires est présentée en Annexe 4.

Annexe 1. Espaces propices

Méthodologie

Un travail d'observation des zones entourant la rencontre entre la ZAP et le PU sur le territoire de la CMQuébec ont été effectuées à partir d'images satellites ajoutées à un SIG contenant des couches d'informations des limites du PU et de la ZAP.

Chaque espace propice identifié a fait l'objet d'une entrée dans un tableur où a également été ajoutée une description précisant la composition du lieu, le niveau de transformation anthropique, le type d'usage actuel, ainsi qu'une catégorie provisoire. Le critère pris en compte pour juger si un espace pouvait faire l'objet d'un espace propice est la possibilité d'y développer une activité agroalimentaire quelle qu'elle soit. Des critères comme la superficie et l'accessibilité n'ont pas été pris en compte à ce stade de la démarche.

Les observations ont cessé lorsque l'entièreté des cas de figure a été recensée, soit lorsque les nouveaux espaces recensés n'apportaient aucune nouvelle information. Afin d'arriver à ce niveau de saturation, des environnements distincts du territoire de la CMQuébec ont été observés tels que l'agglomération de Québec et de sa couronne nord, la côte de Beaupré, Lévis ainsi que de l'Île d'Orléans. L'arborescence de la typologie des espaces propices a été produite sur la base du contenu du tableur. Les catégories provisoires ont été raffinées et organisées et des définitions à chacun des types d'espaces propices ont été rédigées à partir des descriptions initialement compilées.

Résultats

Les types d'espaces propices, appartenant à des catégories plus larges, ont chacune des caractéristiques distinctives permettant de les classer.

ESPACE NATUREL

Un **espace naturel** est un écosystème particularisé par la présence majoritaire de végétation où l'impact de l'activité anthropique est nul ou moindre.

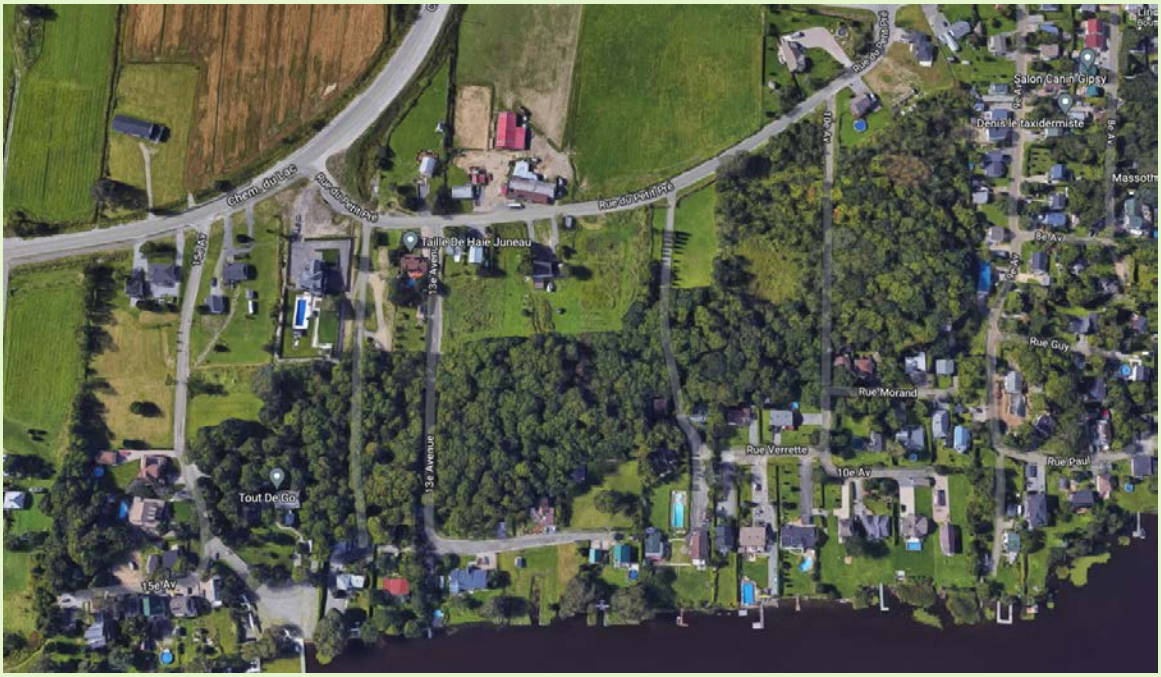
1. Un **espace arboré** est une zone dominée par des arbres dont la canopée recouvre la majorité de la surface au sol. Il peut se décliner en deux types:
    a. un **boisé** est un secteur arboré intégré dans un milieu urbanisé;

b. une **forêt** est un écosystème arboré dans lequel les aménagements anthropiques et urbanisés sont marginaux.

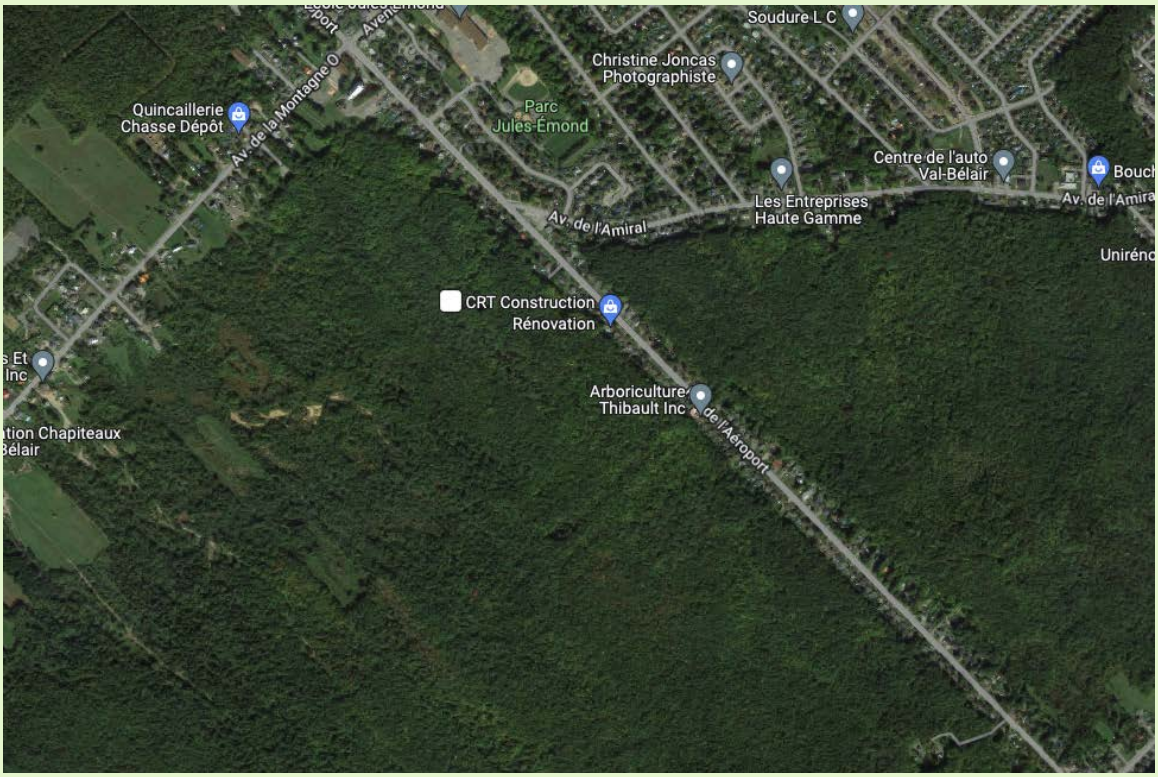
2. Un **milieu hydrique** est un lieu qui se distingue par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut occuper un lit ou saturer le sol, et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Il peut se présenter sous deux formes:
   a. une **berge** correspond à une bande riveraine appropriable sur environ 10 à 15 mètres;
   b. un **bassin ou milieu humide** est un relief bas qui permet de recueillir des précipitations et l'écoulement des eaux.

Exemples

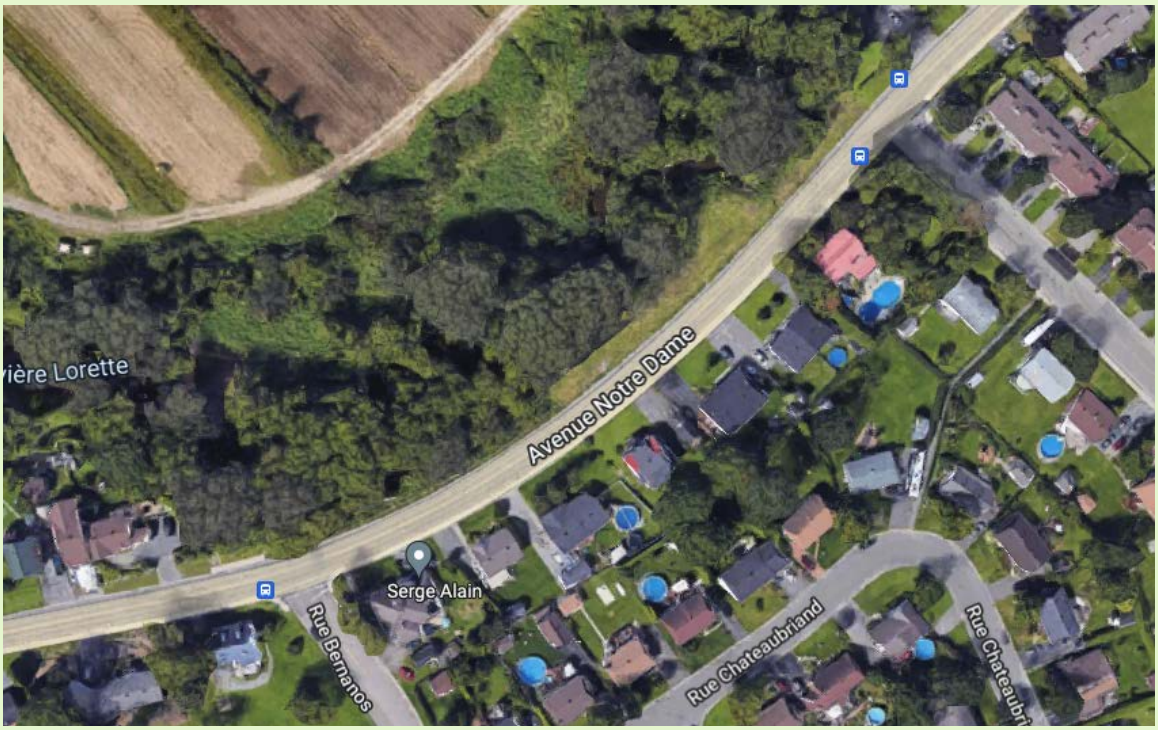
1.a. Espace boisé, Saint-Augustin-de-Desmaures



1.b. Forêt, secteur Val-Bélair, Québec



2.a. Berges, Rivière Lorette, secteur L'Aéroport, Québec



2.b. Bassin ou milieu humide, secteur Val-Bélair, Québec



FRICHE

Une **friche** est une surface agricole, industrielle ou urbaine caractérisée par **l'abandon** des activités et par la **reprise graduelle de la nature.**

1. Une **friche végétalisée** se distingue par la présence de plantes en densité importante.
2. Une **friche brune** est majoritairement composée de terre.
3. Une **friche minéralisée** est principalement couverte par des composantes minérales (asphalte, béton, gravier, etc.).

Exemples

1. Friche végétalisée, Saint-Gabriel-de-Valcartier



2. Friche brune, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier



3. Friche minéralisée, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis



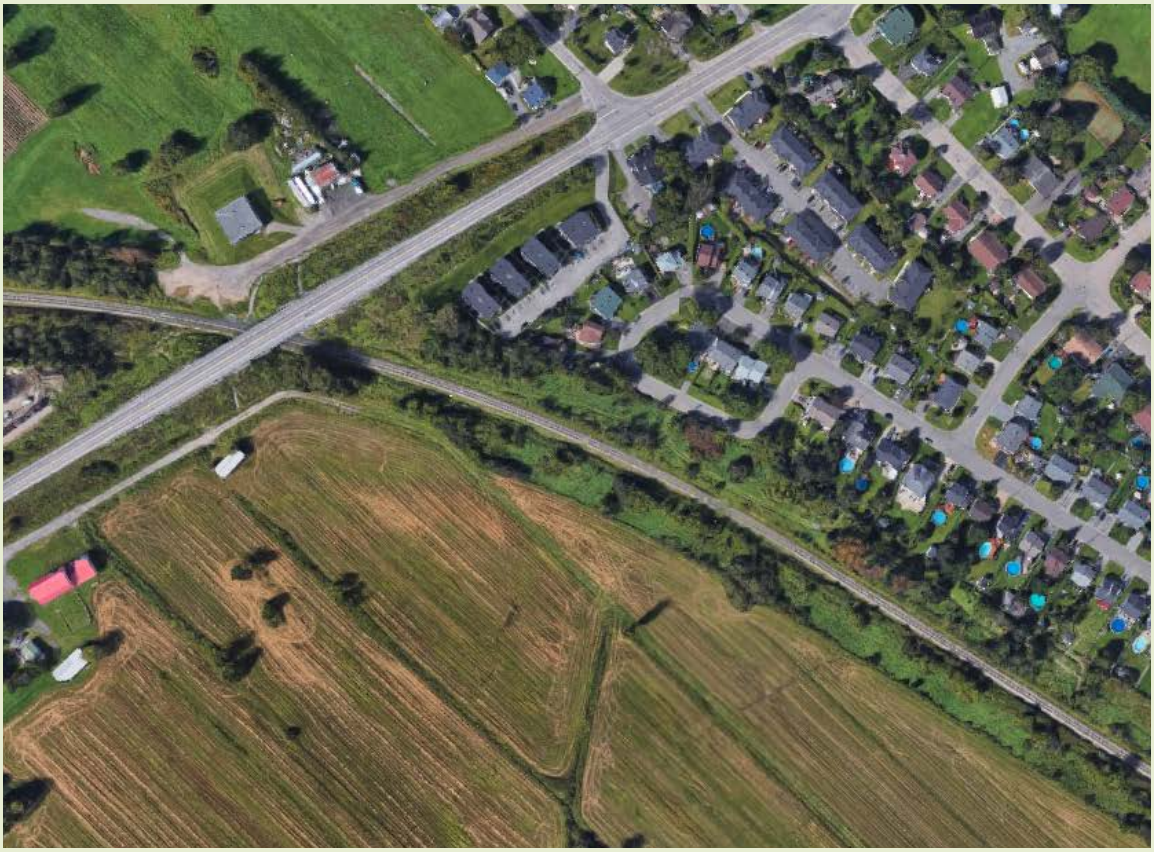
INTERSTICE URBAIN

Un **interstice urbain** est un espace non construit qui borde les réseaux et infrastructures urbains ou qui résulte de leur présence sur le territoire.

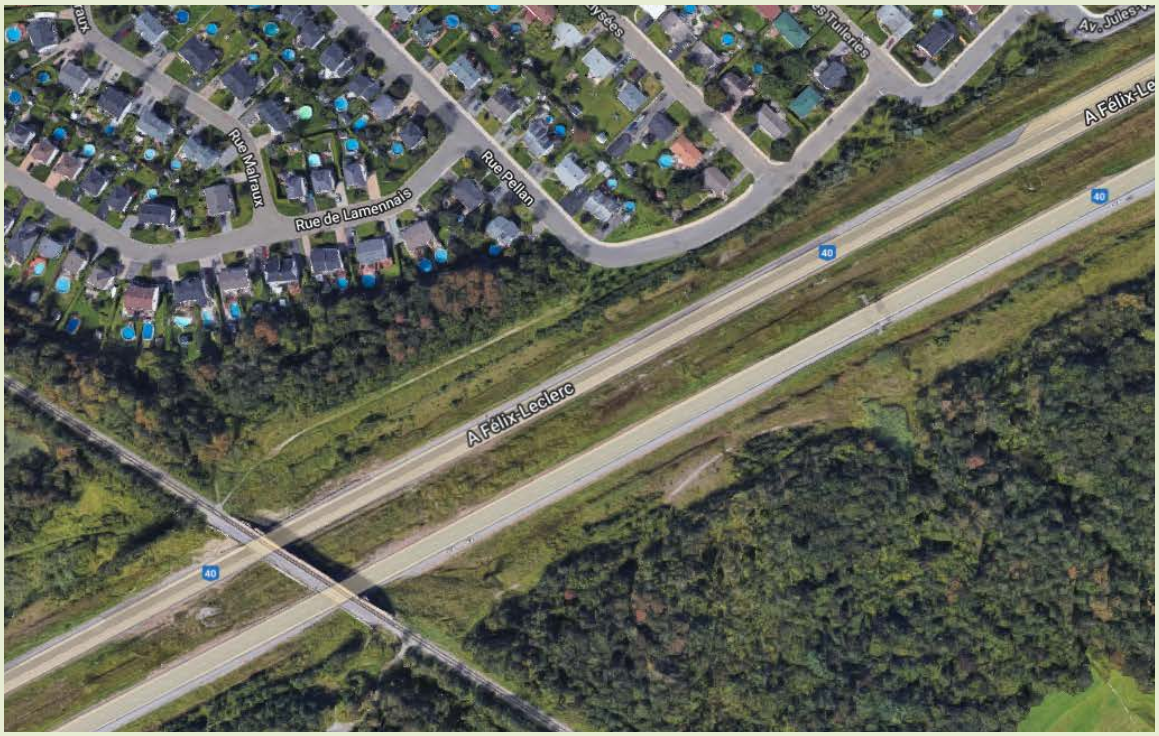
1. Un **espace tampon** est une zone non aménagée divisant deux ou plusieurs secteurs dont les fonctions diffèrent. Il se décline en trois types:
    a. un espace tampon **ferroviaire** est un espace aux abords d'une infrastructure ferroviaire qui la sépare des zones adjacentes;
    b. un espace tampon **autoroutier** est un espace aux abords d'une infrastructure autoroutière qui la sépare des zones adjacentes;
    c. un espace tampon **électrique** est un espace aux abords et/ou sous un corridor de transport de lignes électriques.
2. Un **espace viaire résiduel** est un espace non construit produit par l'aménagement de réseaux de transport. Il peut être produit par le:
    a. **réseau autoroutier** correspondant aux espaces végétalisés créés par l'aménagement de bretelles et de voies autoroutières;
    b. **réseau local** correspondant aux espaces végétalisés créés par l'espacement et la séparation entre les voies de circulation.

Exemples

1.a. Espace tampon ferroviaire, secteur L'Aéroport, Québec



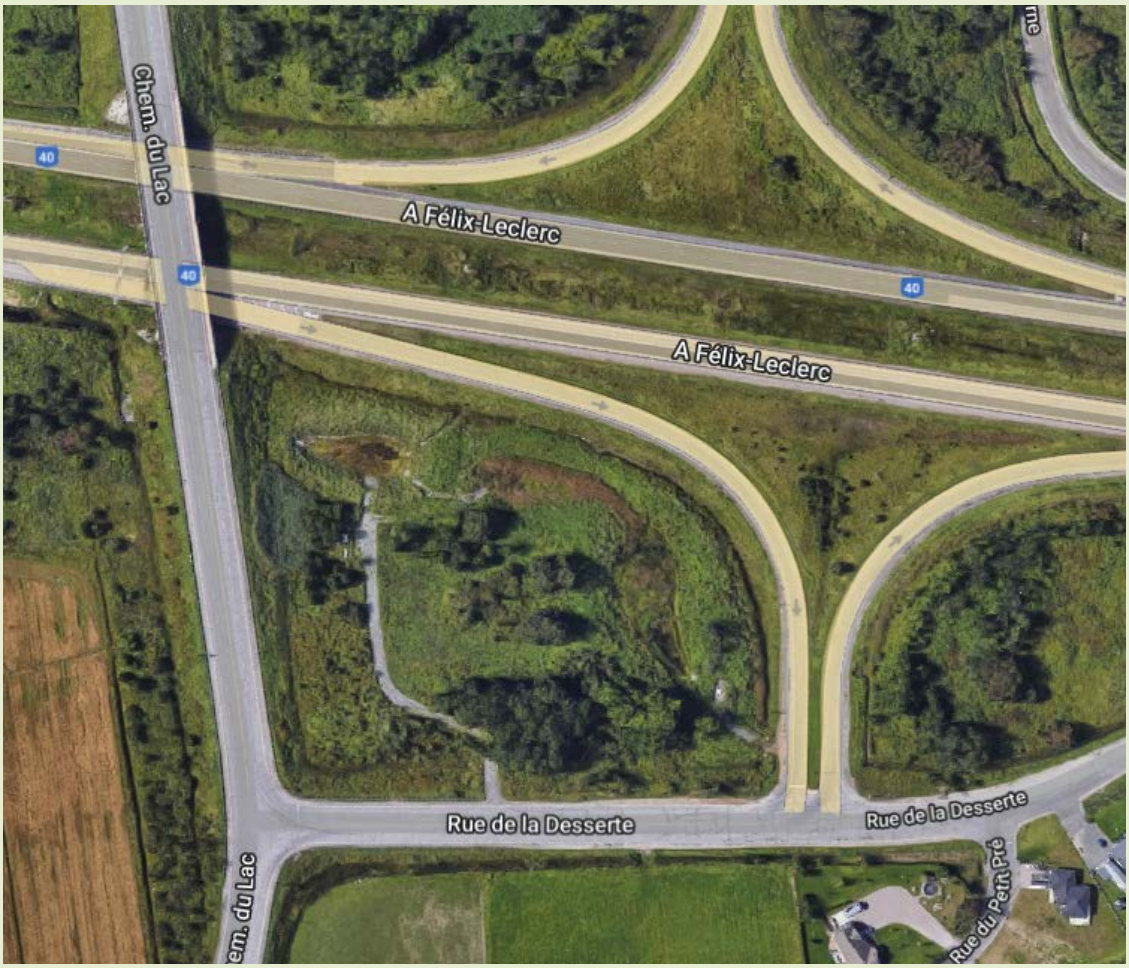
1.b. Espace tampon autoroutier, secteur L'Aéroport, Québec



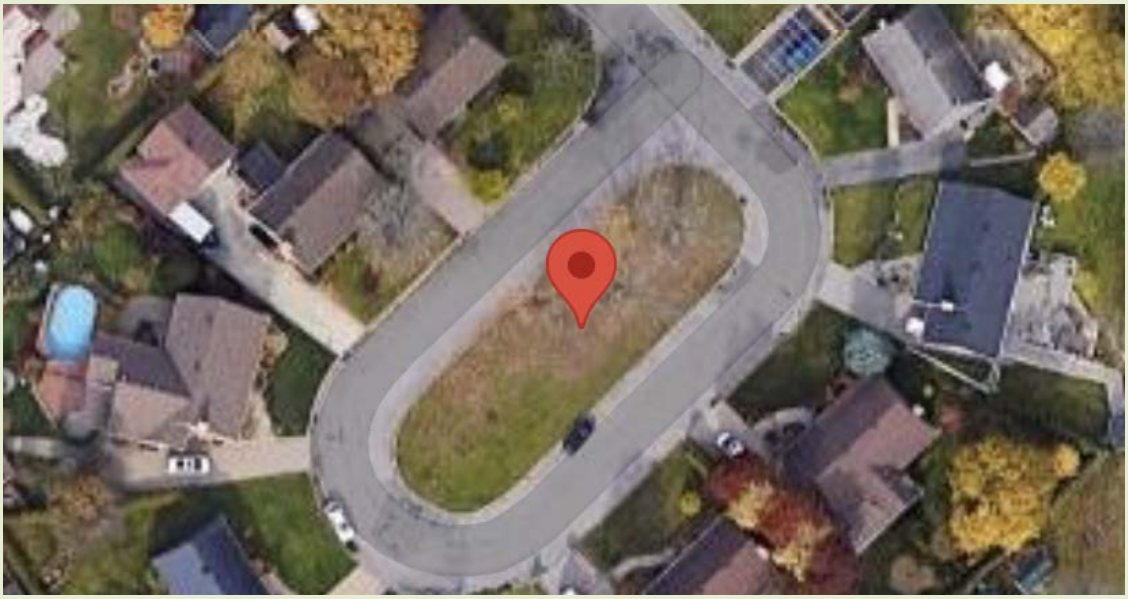
1.c Espace tampon électrique, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, Lévis



2.a. Espace viaire résiduel - réseau autoroutier, Saint-Augustin-de-Desmaures



2.b. Espace viaire résiduel - réseau local, secteur L'Aéroport, Québec



2.b. Espace viaire résiduel - réseau local, Saint-Augustin-de-Desmaures



ESPACE BÂTI

Un **espace bâti** est un espace, pouvant être construit ou non, qui supporte les activités urbaines.

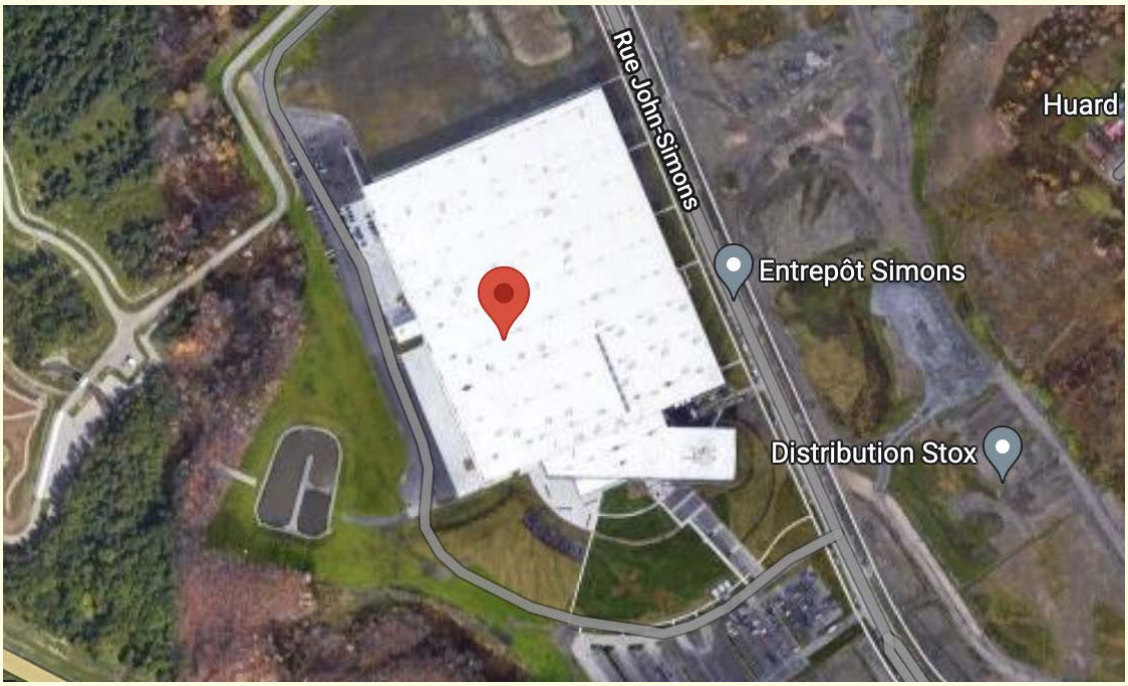
1. Une **emprise routière** est un espace revalorisable sur l'emprise de la rue en raison de sa sous-utilisation (largeur des voies, nombre de voies, voies de stationnement).
2. Un **bâtiment** est un équipement construit. Il peut se décliner en deux formes:
    a. le **toit** est la surface supérieure et plane d'un bâtiment;
    b. le **bâtiment à requalifier** est un bâtiment sous-utilisé.
3. Un **espace ouvert** est la portion extérieure d'un terrain circonscrit privé ou collectif. On en distingue quatre types:
    a. un **stationnement** est un espace minéralisé réservé au stationnement des voitures;
    b. un **golf** est un grand terrain avec alignements d'arbres, espace gazonné, sentiers, butes de sable et étangs;
    c. une **cour privée** est un espace extérieur privé sur lequel on retrouve un bâtiment principal;
    d. un **espace public ou une cour d'un équipement collectif** correspond aux cours d'école, aux parcs et aux parcs-écoles.

Exemples

1. Emprise routière, secteurs Jésuites et Des Moulins, Québec



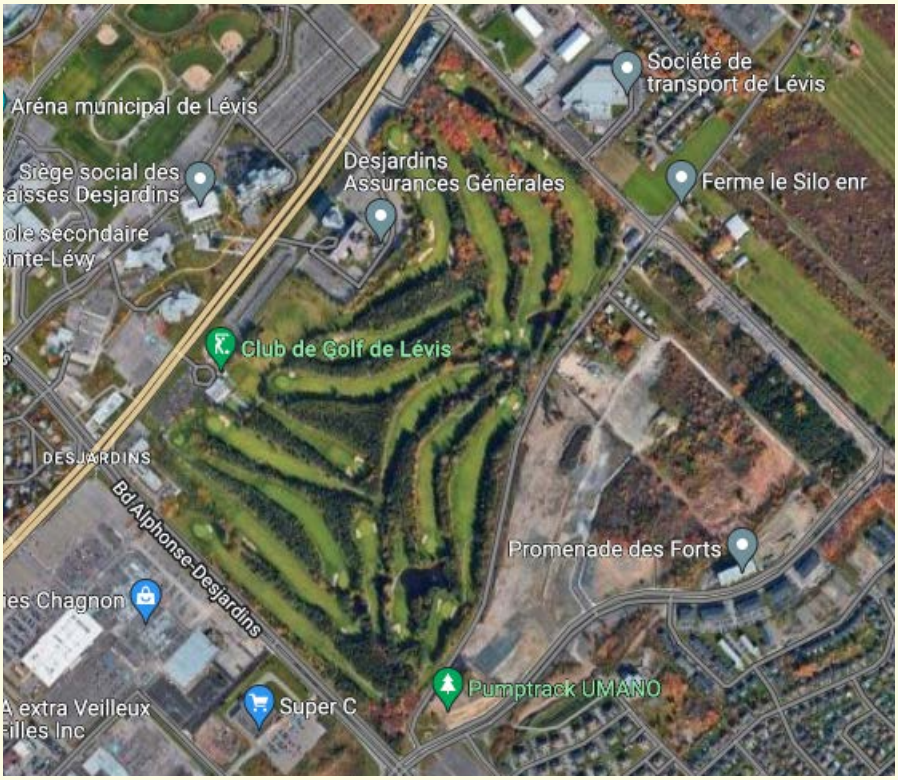
2.a. Toit, secteur Des Châtels, Québec



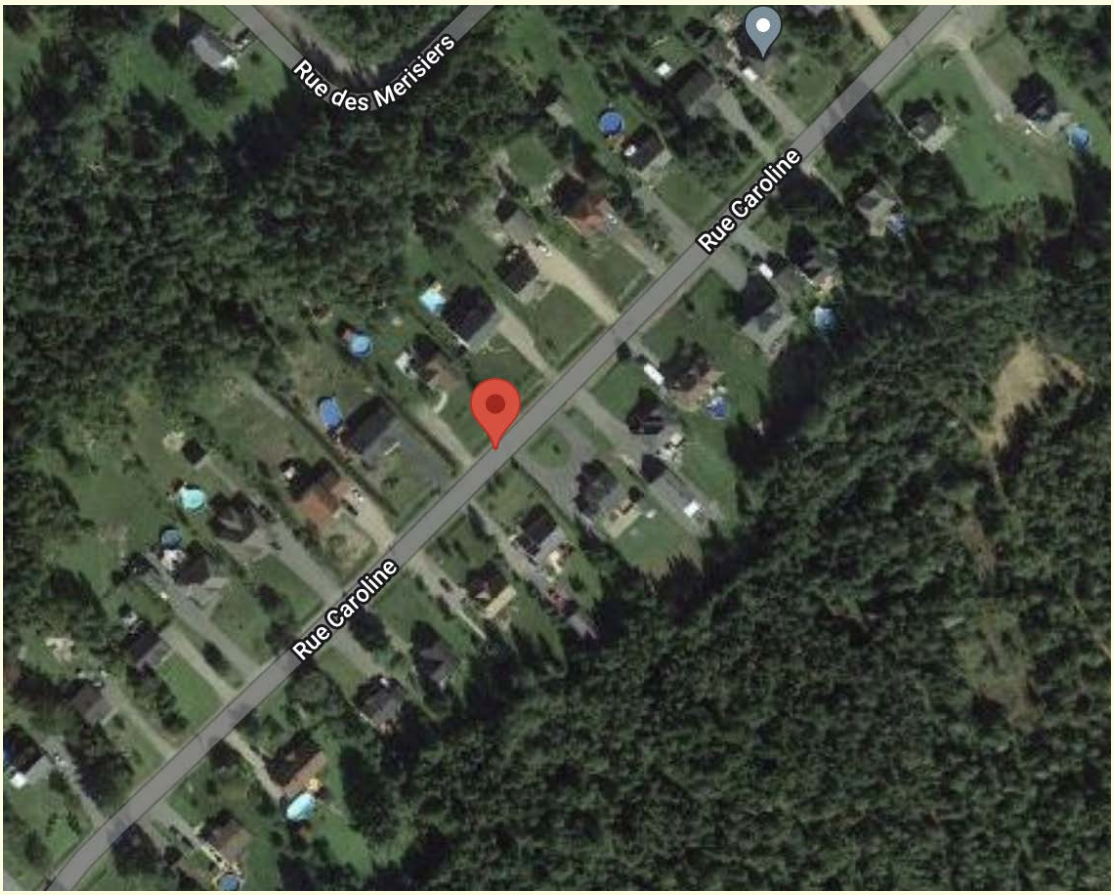
3.a. Stationnement, secteur Lévis, Lévis



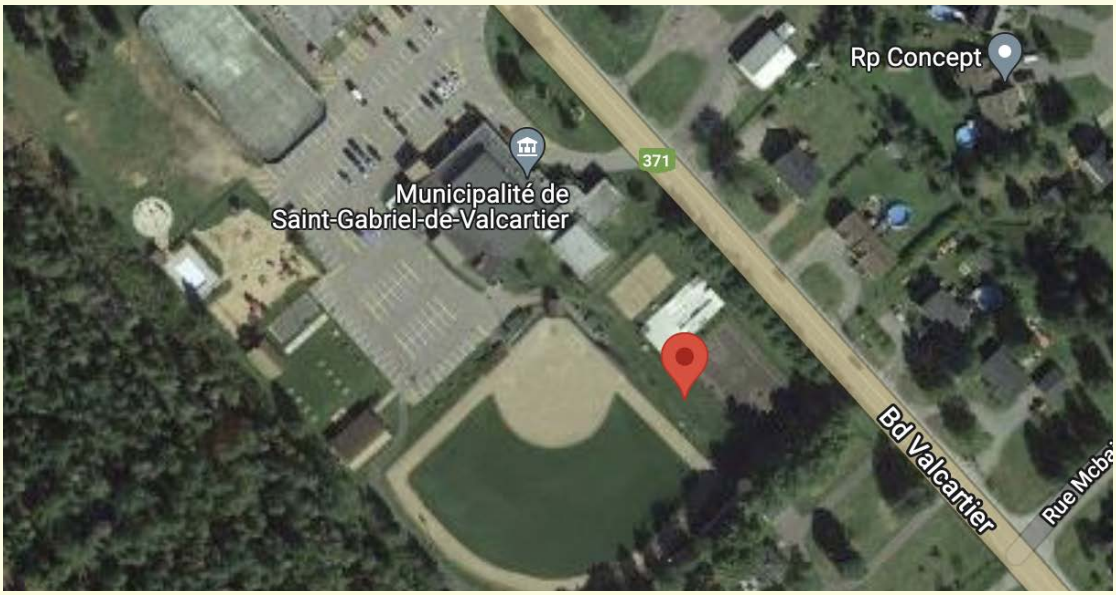
3.b. Golf, secteur Lévis, Lévis



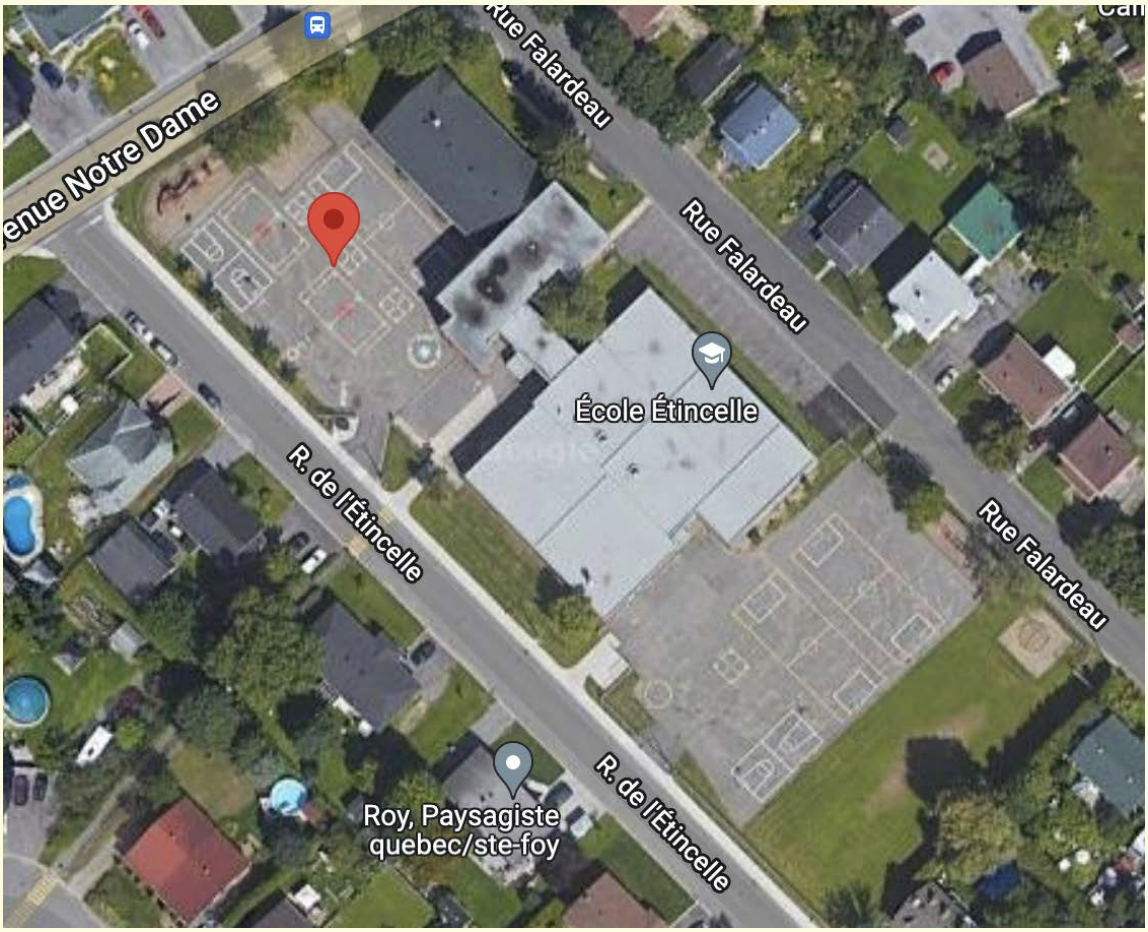
3.c. Cours privées, Saint-Gabriel-de-Valcartier



3.d. Parc, Saint-Gabriel-de-Valcartier



3.d. Cour d'école, secteur L'Aéroport, Québec



Annexe 2. Ensembles

Méthodologie

Afin de produire la typologie des ensembles, le SIG utilisé pour le repérage des espaces propices a été réutilisé permettant ainsi d'y ajouter une nouvelle couche d'information vectorielle contenant les esquisses du contour des ensembles identifiés, en prenant toujours appui sur des images satellites du territoire de la CMQuébec. L'identification des types d'ensemble s'est faite sur la base de deux paramètres, soit la fonction principale et la forme des secteurs observés. En plus de respecter les contraintes suivantes: les zones identifiées doivent se trouver à l'intérieur du PU et border la ZAP.

Des zones ont d'abord été dessinées selon leur fonction principale. La délimitation de ces zones a ensuite été raffinée en se concentrant sur la forme. Par exemple, les limites ont été ajustées pour mieux respecter les éléments du milieu présents à l'intérieur comme à l'extérieur du polygone comme la présence d'une rivière, d'un boisé ou d'une autoroute, etc. Parallèlement, chaque polygone tracé a fait l'objet d'une entrée dans un tableur contenant des informations telles que la fonction, le type d'espaces propices contenus, une description des espaces adjacents et une première tentative de catégorisation.

Ces étapes ont été répétées dans un processus itératif afin d'obtenir le résultat le plus fin possible. Les catégories et sous-catégories ont été raffinées jusqu'à ce que tous les cas de figure possibles soient traités et qu'il n'y ait aucun recoupement entre elles.

Résultats

Les types d'ensembles, formés de catégories d'activités et prenant une certaine forme sur le territoire, se déclinent comme suit.

UTILISATION DU SOL DOMINANTE : **RÉSIDENTIELLE**

FORMES:

1. **Quartier**: habitations concentrées près des centralités de l'agglomération.
2. **Banlieue**: habitations en périphérie des centralités de l'agglomération.
    a. **Routière**: habitations réparties le long d'une route principale structurante.
    b. **Annexe**: concentration d'habitations dans une trame de rues alambiquée excentrée du centre villageois ou d'agglomération.
    c. **Satellitaire**: concentration d'habitations dans une trame de rues alambiquée isolée et accessible par un seul axe de transport important et enclavée par les autres éléments du milieu (p. ex. un boisé).

Exemples[9]:

1. Quartier, secteur Charlesbourg, Québec



2.a. Banlieue routière, Sainte-Anne-de-Beaupré



[9] Les zones délimitées en vert correspondent à la ZAP.

2.a. Banlieue routière, secteur Pintendre, Lévis



2.b. Banlieue annexe, secteur Saint-Jean-Chrysostome, Lévis



2.c. Banlieue satellitaire, Boischatel



UTILISATION DU SOL DOMINANTE : **COMMERCIALE ET DE SERVICE**

FORME:

1. **Regroupement**: concentration d'activités et d'équipements occupant une zone polygonale.
2. **Corridor:** secteur organisé le long d'un axe de transport structurant.

Exemples

1. Regroupement, secteur Vieux-Moulin, Québec



2. Corridor, secteur Saint-Romuald, Lévis



UTILISATION DU SOL DOMINANTE : **INDUSTRIELLE ET INFRASTRUCTURE**

FORME:

1. **Regroupement:** concentration d'activités et d'équipements occupant une zone polygonale.
2. **Corridor:** secteur organisé le long d'un axe de transport structurant.

Exemples

1. Regroupement, secteur Lévis, Lévis



2. Corridor, secteur Saint-Nicolas, Lévis



UTILISATION DU SOL DOMINANTE : **ESPACE VERT**

FORME:

1. **Espace naturel:** secteur linéaire ou polygonal majoritairement non construit.
2. **Golf:** terrain, voies d'accès et bâtiments destinés à la pratique du golf.
3. **Champ cultivé en PU:** cultures pérennes et pâturage.

Exemples

1. Espace naturel, secteur Saint-Jean-Chrysostome, Lévis



2. Golf, secteur Charny, Lévis



3. Champs agricoles cultivés en PU, Beaupré



Annexe 3. Transitions

Méthodologie

La typologie des types de transition a été produite à partir des ensembles. Dans le même SIG utilisé lors des précédentes étapes, toutes les limites des ensembles touchant à la ZAP ont été étudiées. Plus particulièrement, les fonctions à l'intérieur et à l'extérieur de l'ensemble ainsi que les caractéristiques physiques de la délimitation entre les deux entités (p. ex. présence ou non d'une construction ou d'un élément naturel) ont été observées et décrites dans un tableur. C'est à partir de ces descriptions que des catégories ont ensuite été produites.

Résultats

Les types de transition se déclinent comme suit.

TRANSITION **PERMÉABLE**

Un effet de percolation de la ZAP vers le PU est observable. Le passage d'une entité à l'autre est davantage de l'ordre d'une frontière administrative que fonctionnelle. Les fonctions et les formes sont identiques ou très similaires des deux côtés.

Exemple
Secteur Lévis, Lévis



TRANSITION **BRUTE**

Le changement de la zone agricole vers le périmètre d'urbanisation est sec. Il y a un changement de formes et de fonctions de part et d'autre de la limite, mais la communication est possible.

Exemple
Secteur Charlesbourg, Québec



TRANSITION **IMPERMÉABLE**

La limite est infranchissable entre la zone agricole et le périmètre d'urbanisation en raison de la présence d'une barrière pouvant être:

1. **construite** ou;
2. **naturelle**.

Exemples
1. Transition imperméable construite, secteur Saint-Jean-Chrysostome, Lévis



2. Transition imperméable naturelle, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Lévis



Annexe 4. Pôles

Méthodologie

Le recensement des centres d'activités agroalimentaires a permis la création d'un répertoire préliminaire de pôles agroalimentaires existants de la CMQuébec. Ensuite, l'inclusion de pôles agroalimentaires existants dans d'autres villes et MRC du Québec et même à l'extérieur du Québec a permis d'approfondir la réflexion sur les caractéristiques de différenciation des pôles agroalimentaires. Les caractéristiques de différenciation des pôles agroalimentaires permettent de les distinguer par leur(s) fonction(s) principale(s) et secondaire(s), tout en considérant les critères relatifs à l'accessibilité physique et géographique à une alimentation de qualité, par leur forme, leur localisation et leurs usagers.

VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

info@vivreenville.org | www.vivreenville.org | twitter.com/vivreenville | facebook.com/vivreenville

- QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT FRÉDÉRIC BACK

870, avenue De Salaberry, bureau 311
Québec (Québec) G1R 2T9

T.418.522.0011

- MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480
Montréal (Québec) H2X 3V4

T. 514.394.1125

- GATINEAU

200-A, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 3W9

T. 819.205.2053